

Le Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFERIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :
Nantes 120.71
Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :
Nantes : 10, Rue de Bel-Air
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :

Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air. — NANTES

Pas de Monopole

La C. G. T. prétend au monopole syndical. Elle est la Vieille Maison. Elle veut être l'Unique.

Le Patronat donne souvent dans le panneau. Le Comité des Houillères entend — et pour cause — se s'aboucher qu'avec la C. G. T. Le Consortium, aux temps jadis, réservait toutes ses communications (impératives, il est vrai, on l'a su depuis), à la C. G. T.

Les Pouvoirs publics, à leur tour, cédant sans doute à la pression du Parti socialiste et à l'entraînement d'une fraction de l'administration, appliquent avec une partialité évidente en faveur de la C. G. T., le principe de l'organisation la plus représentative.

Crevons une bonne fois l'abcès et disons pourquoi nous repoussons le monopole.

DES CHIFFRES.

Sur quoi se fonde la prétention cégétiste ?

Sur la force du nombre ? J'interroge les chiffres. Ils plaident contre le monopole.

La « Voix du Peuple » de juin 1933 accuse pour le premier semestre de cette année même 496.634 cartes distribuées et 661.600 cotisations mensuelles payées. Qu'est-ce que cela pour une masse de plus de huit millions de salariés ?

Le 7^e annuaire de la Fédération syndicale internationale attribué à la C. G. T., au 31 décembre 1931, 676.765 membres. A la même époque, elle ventilait ce chiffre en quatre groupes :

Fonctionnaires	266.792
Ouvriers de l'Etat	168.033
Employés	98.988
Ouvriers	215.947

Le dernier groupe ne compte que pour 30 %.

L'ensemble se subdivise en mineurs : 60.000 ; métallurgistes : 30.000 ; textiles : 23.861 ; bâtiment : 11.600 ; Livre : 19.000 ; etc. On ne voit pas, dans la C. G. T., représenter 17 % de la population minière, 3,2 % du textile, 2,5 % des métaux.

Est-ce avec cela qu'on peut prétendre au monopole, voire qu'on peut se dire l'organisation la plus représentative ?

DES FAITS.

N'était la faveur des Pouvoirs publics et l'invasion en son sein des fonctionnaires, la C. G. T. n'aurait même pas l'idée de supplanter les autres confédérations syndicales françaises.

Le bluff fait autour d'elle a haussé ses prétentions. Nous ne pouvons les admettre.

Organisation la plus représentative, dit-on ?

Mais chez les employés, c'est presque partout la C. F. T. C. qui l'emporte aux élections prud'homales.

Mais en Alsace-Lorraine, les syndicats chrétiens ont de fortes majorités dans les votes pour les Assurances Sociales.

Mais à Halluin, à Arras, dans la région métallurgique de Denain-Valenciennes-Maubeuge, nos amis sont bons premiers.

Mais à Cherbourg, ils viennent de battre les cégétistes sortants et d'enlever neuf sièges sur neuf aux Prud'hommes.

Mais nos camarades cheminots ont fait passer un des leurs au Conseil Supérieur du Travail.

Mais à cette même élection les Syndicats libres du Textile ont eu 600 voix, représentant 15.000 suffrages, soit 28 % des bulletins.

Mais en pas mal de catégories les Mineurs chrétiens ont taillé des croupières au vieux Syndicat.

Mais enfin, en plus d'un centre ouvrier de la banlieue parisienne, c'est la C. G. T. U. qui est l'organisation la plus représentative.

Alors, quoi ! Monopole ! Monopole ?

UN ARGUMENT.

Plus haut que tous les chiffres et que tous les faits, il y a une raison majeure qui plaide contre le monopole : c'est l'intolérance de la C. G. T., c'est son anticléricalisme original qui, camouflé ici, se démasque là, éclate ailleurs et partout heurte, froisse, exaspère la conscience des travailleurs chrétiens.

Gaston Tessier, avec une émotion contenue, teintée parfois de douce ironie, en administrerait récemment la preuve au Conseil Supérieur du Travail, quand il relevait l'incartade du délégué cégétiste Hodée, s'attaquant à la « vieille chanson chrétienne ».

Social ? Droite ou gauche ?

Le mot et la chose font peur. Et cependant « social » s'oppose à « égoïste », à toutes ces préoccupations individuelles trop exclusives à toutes ces ambitions mesquines dont chaque homme a peine à se défaire. Faut-il le redire ? Qui dit social ne dit pas socialiste. Je sais bien que cette confusion existe encore dans trop d'esprits « bien pensants » qui jettent leurs anathèmes sur beaucoup d'entre nous et qui nous qualifient, sinon de socialistes, du moins de « socialistes », de « d'évoluant à gauche ». Mais, encore une fois, où est la « droite » en conséquence où est la « gauche » ? Suis-je de l'une ? Suis-je de l'autre ? Que d'erreurs fâcheuses se sont glissées dans les esprits ? Pour beaucoup, hélas ! l'homme de « droite » est celui qui, sinon pratique pour lui sa religion, du moins est favorable aux idées uniquement religieuses, en ce cas je suis de « droite ».

L'« homme de gauche », assez mal défini d'ailleurs, serait-il celui qui se dépense dans toutes les œuvres sociales, entendez, non pas au nom individuel, mais organisation professionnelle, législation protectrice du travail, salaire familial, assurances sociales, retour de la mère au foyer, accession progressive du prolétariat à la propriété, syndicats, collaboration des classes, etc., etc. Là encore, je dois m'avouer « homme de gauche » et cette étiquette qu'on nous veut bien donner m'honore plus qu'elle m'effraie...

« Hommes de gauche », alors les prêtres, qui s'occupent de syndicats chrétiens, les humanitaires socialistes, les missionnaires du travail, les habitués des semaines sociales, les lecteurs de nos journaux syndicaux, plus encore nos évêques aux directives sociales, le Pape « a fortiori ». Est-ce à blâmer, compagnie que la leur ? Surtout, son blason, qui est de la bouche d'un « excellent » catholique, à propos de l'élevation d'un prêtre social à l'épiscopat, cette parole : « L'avenir est désormais aux hommes de gauche ».

Ne la pouvant exprimer, j'ai tué mon indignation... j'ai peine à la garder encore... et je proteste avec ma foi de catholique : « Social » n'est ni « à gauche » ni « socialiste ».

« Ce n'est pas du socialisme, monsieur le marquis, disait Léon XIII à La Tour du Pin, qui lui soumettait ses théories et les critiques de ses adversaires, c'est du catholicisme. Nous le disons, nous le Pape ».

Et Pie XI a blâmé, à son tour, ceux qui voient ce travail de réforme sociale et d'organisation ouvrière chrétienne « d'un mauvais œil comme d'inspiration socialiste et révolutionnaire ».

Peu importe après tout cette étiquette de « droite » ou « gauche » collée au petit bonheur. Droite le matin à la messe, gauche le soir au syndicat, dans une réunion populaire, tant qu'on voudra, ou plutôt nous ne sommes ni « droite » ni « gauche », témoins les affirmations les plus opposées de la presse dont nous recevons les échos quotidiens... On nous taxe de chrétiens rouges et l'on qualifie nos chefs de « démagogues en soutane », tandis qu'on nous représente, à l'opposé, comme le « parti de la réaction », comme les « responsables de tous les abus du régime capitaliste ».

Nous ne sommes ni de « la droite » ni de « la gauche », nous sommes tout simplement chrétiens ou qui essayons de l'être. On n'est pas catholique uniquement pour soi, on l'est pour les autres aussi. Ce devoir de se donner, de se dépenser pour le bien commun devient plus impérieux quand on a l'honneur d'être chrétien. Le premier commandement de notre loi n'est-il pas d'aimer Dieu et donc de se dévouer pour sa cause ? Le second n'est-il pas d'aimer son prochain et donc de s'employer pour son service ? Ou serait l'amour sans le don de soi ? Et je comprends Brunetière

les diverses inspirations sociales et philosophiques, contribuent chacune pour sa part à enrichir le grand courant de l'action ouvrière et du progrès social.

Pas de monopole : la liberté syndicale.

Pas d'organisation la plus représentative : la représentation proportionnelle des syndicats.

Pas d'unité d'action : le cartel intersyndical.

C'est la justice, c'est la logique, et c'est l'intérêt de l'ouvrier.

Hors de là on est en dictature, on n'est plus en démocratie.

« Personne ne nous a embauchés... »

Il est près de cinq heures du soir, la « journée » se terminera dans un heure, et, si pressé que soit l'ouvrage, ce n'est pas ce que feront les derniers venus qui avancera de beaucoup la besogne à laquelle les autres ont trépidé sous le poids du jour et de la chaleur.

Mais le maître de la vigne a pitié des chômeurs : il les embauche pour avoir l'occasion de leur payer un salaire. Car il est impatient de l'automne. Heureux ceux qui savent procurer du travail à leurs frères !

« Personne ne nous a embauchés ! Ils attendent depuis le matin. Voici des mois que nos chômeurs à nous ont été licenciés, et qu'ils cherchent vainement une situation nouvelle. D'une semaine à l'autre leur nombre augmente par milliers. Il atteint maintenant le demi-million. Sans compter ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes officielles, et les demi-chômeurs, et les jeunes qui n'ont encore jamais été embauchés, qui ont appris un métier et ne peuvent l'exercer ou qui ont conquis un diplôme et ne peuvent l'utiliser.

« Social », il faut l'être. C'est une chose lamentable, écrit le Pontife Pie XI, dans l'Encyclopédie Quadragesimo Anno, qu'il y ait eu, qu'il y ait même, hélas ! encore des hommes qui, tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité en vertu de laquelle il ne nous est pas seulement enjoint de rendre à chacun ce qui lui revient, mais encore de porter secours à nos frères indigents comme au Christ lui-même. Bien plus, il en est qui attribuent à la religion elle-même pour excuser les conditions de leur existence, les conditions de leur vie, les conditions de leur travail, les conditions de leur existence.

« Social », le Pape l'est, sociale, l'Eglise le fut toujours comme son divin fondateur ; restons sociaux nous aussi pour notre satisfaction personnelle, celle du devoir accompli, et pour la satisfaction de tous nos frères qui souffrent et qui ont soif de la justice.

J. REGNAUD.

Si c'est être socialiste...

« Si c'est être socialiste que de reconnaître qu'il y a une question sociale, je comprends qu'on nous en accuse ».

« Si c'est être socialiste que de vouloir qu'on donne à l'ouvrier ce qui est juste, que les conditions de la liberté soient réglées de manière qu'il ne soit pas la victime forcée de la concurrence, que sa femme ne déserte pas le foyer pour l'usine ou pour l'atelier, que ses enfants soient préservés du labeur prématuré... que l'intérêt ne soit pas la seule mesure de son propre travail... je comprends qu'on nous accuse d'être socialistes... »

A. DE MUN.

CHEZ LES MARINS

Cri d'alarme !
A la veille des interpellations sur la crise des pêches, le 21 février, le Conseil de l'Entente Interfédérale des Pêcheurs de France s'est réunie à Paris, pour demander :

1° le marché français pour les produits français ;
2° la juste représentation et consultation de la profession.

Les pêcheurs sont trop fiers pour étaler leur détresse, mais presque partout c'est la misère. Les localités maritimes se dépeuplent ; la côte ne vitote que par la pension des anciens. La tuberculose reprend ses droits sur une population sous-alimentée. Les marins détournent leurs enfants de la mer.

« Si l'on n'y a pas de grands changements dans la politique maritime, près de 60.000 pêcheurs n'ont qu'à disparaître. Il faut protéger les entreprises familiales et les pêches moins destructrices. Il faut améliorer la loi du contingentement.

M. le Chanoine Desgranges, dans son interpellation, où il fut très applaudi, a notamment protesté contre les accords portugais et réclamé pour les « pêcheurs, bien qu'ils soient moins forts électoralement que les cultivateurs, un droit égal à la vie ».

Dans le but d'intensifier son action en faveur des marins, notre Fédération a pris l'initiative de la constitution, avec les organisations neutres du Nord, du Sud de la Bretagne, et de l'Atlantique, d'une « interfédération » qui groupe la presque totalité des Syndicats de pêcheurs, de Bray-Dunes à St-Jean-de-Luz.

« Personne ne nous a embauchés ! Eh mon ami, tire-moi du danger. Tu feras après ta harangue. Tu n'as rien sauvé, ceux que les conditions de la vie ont rejetés hors du monde, mais de la vie, l'Etat nous a conjoints à l'aide de ses moyens d'urgence. Mais il n'y a rien à réclamer, les prix de mesure d'ensemble qui entraînent de nombreux sacrifices individuels. Y sommes-nous résolus ? La charité n'est pas seulement une vertu de la vie privée ; elle nous commande le bien de tous nos frères.

« Personne ne nous a embauchés ! Dans le nombre des désœuvrés que le maître raccrole à la dernière heure, il s'était peut-être glissé quelques paresseux qui n'avaient pas envie de travailler... Il y en a aussi sans doute parmi ceux qui savent le mieux nous apitoyer sur leur sort, et il y a les profiteurs de la situation : le mari qui, touchant l'indemnité de chômage, envoie sa femme travailler au dehors, et fait lui-même quelques heures de-ci, de-là...

Les regards mauvais n'empêchent pas le maître d'être bon. C'est à nous de joindre la prudence à la bonté. Car il faut toujours organiser intelligemment la charité. Au chômeur dont nous savons certainement la misère, donnons du travail ou un secours. Aux autres, facilitons l'assistance collective des « œuvres » ou des pouvoirs publics. Seulement l'assistance collective réclame notre collaboration : notre concours spontané aux « œu-

La Situation des Fonctionnaires

Le reclassement des fonctions publiques a décomposé ces fonctions en un certain nombre de catégories dont les moins rétribuées débutent au traitement net de 3.460 francs et subsistent, à l'heure actuelle, une retenue de 5 % (Décret-loi du 4 avril 1934).

Les indemnités de résidence varient entre 2.240 francs, à Paris, et 372 francs dans les localités de 5 à 10.000 habitants (Décret du 19 juillet 1934).

Les indemnités pour charges de famille varient suivant le nombre des enfants et débutent à 660 fr. pour le premier enfant.

Les autres indemnités ne s'appliquent pas à l'ensemble des fonctionnaires. De l'exposé ci-dessous, il ressort : qu'un fonctionnaire des catégories les moins rétribuées débute actuellement, indemnité de résidence comprise :

à Paris : avec 10.277 francs ; dans la Seine : avec 9.997 francs ; dans les localités de grande banlieue, avec 9.717 francs ; dans les localités où l'indemnité de résidence est la plus basse, avec 8.409 fr., et dans les localités où il n'en existe pas, avec 8.037 francs.

Les revalorisations des traitements des fonctionnaires, dont les dernières ne remontent qu'à 1931, ont pas été le fait de l'application d'un coefficient, mais celui du reclassement des fonctions publiques.

« Les modifications du taux des retenues peuvent très bien se justifier dans certains cas, tel que la hausse ou la baisse du coût de la vie, mais l'Etat ne devrait opérer de retenues qu'en respectant un minimum vital ; il s'abstiendrait ainsi de porter atteinte à la justice sociale. »

Les fonctionnaires ont obtenu par étapes, la revalorisation de leurs traitements ; ils seraient mal avisés de protester contre une réduction justifiée, mais il est regrettable que, pour les retenues actuelles, il n'ait pas été tenu compte de leurs desiderata au sujet du respect : 1° d'un abattement à la base correspondant au minimum vital ; 2° des taux de l'indemnité de résidence.

Retraites

Des chiffres ont été et sont encore cités pour faire croire que les retraites des salariés de l'Etat sont une charge écrasante pour le budget, ce qui est faux, car l'Etat retient, à ses fonctionnaires, 6 % sur leurs traitements ; or, contrai-

res », et notre contribution à l'Etat. La charité peut s'exercer de la main à la main, mais elle doit être le don de chacun à tous. « Vous priez ainsi : ...Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. »

Dans notre prière matinale, pensons aux longues files des sans-travail. Nous les confions à Dieu. Mais Dieu aussi nous les confie.

Chanoine CHEVROT.

Sténo-Gazette

De violentes bagarres ont marqué la grève de Trith-Saint-Léger ; pour rétablir l'ordre, les gardes mobiles exagèrent la brutalité. (Les journaux). — Répression, répression ! De l'ordre, de l'ordre ! crient les bons apôtres. Mieux vaudrait prévenir que réprimer. Qu'a-t-on fait pour supprimer les causes d'exaspération des masses laborieuses ?

« La Semaine Sociale d'Angers, qui se tiendra du 22 au 28 juillet, traitera un sujet du plus haut intérêt pour tous nos syndiqués et amis : L'ORGANISATION CORPORATIVE. Songeons dès aujourd'hui à nous rendre libres pour cette date, et aussi adressons au Secrétariat permanent, 16, rue du Plat, à Lyon, la liste des personnes que nous serions désireux d'y faire inviter. »

« M. le Chanoine Marit, curé de Saint-Pierre de Montmartre, a fait le 3 courant, un sermon par radio sur le sujet suivant : Fais du bien à l'âme et au corps de ton prochain. Il a exprimé le souhait que soient également bien diffusés des commentaires pratiques sur les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno. »

« A Fougères, localité particulièrement affectée par la crise de l'industrie de la chaussure, vient de se former un Comité de défense de l'industrie de la Chaussure et du Cuir. Le meilleur et la première façon de lui apporter notre appui, c'est de nous abstenir d'acheter des chaussures de la firme Tchecoslovaque BATA, qui envahit de plus en plus notre marché, et prive de pain des milliers d'ouvriers français. »

« Nous ne pouvons que vous recommander de ne pas acheter le moindre des vêtements de la firme BATA, qui envahit de plus en plus notre marché, et prive de pain des milliers d'ouvriers français. »

« Le Syndicat Nord-Est-Bretagne, du régime d'une liquidation judiciaire a permis à 47 marins des équipages des navires Ermitte et Eider de récupérer 97.171 francs de salaires. Bravo Lamort ! »

remont aux prescriptions de l'article 85 de la loi du 14 avril 1924, il n'existe pas de Caisse pour recevoir ces retenues et les capitaliser, elles sont employées pour les besoins de la trésorerie générale.

La loi du 21 mars 1928, qui régit les retraites des ouvriers des Etablissements de l'Etat, a prévu une Caisse dans laquelle sont versées les retenues effectuées sur leurs salaires et la part contributive de l'Etat.

La Caisse nationale des Retraites pour la Vieillesse permet à tout citoyen de se faire une retraite dans des conditions avantageuses ; pour un versement de 40 fr. par mois, de 20 à 60 ans, on peut obtenir à cette Caisse 6.000 francs de rentes viagères.

Il existe des sociétés mutuelles de Retraites, les syndicats peuvent en former, elles sont subventionnées par l'Etat.

Il est nécessaire de répéter souvent ces précisions, facilement contrôlables, pour montrer l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui induisent le public en erreur en lui faisant croire que les salariés de l'Etat sont des privilégiés parce qu'il bénéficie d'une retraite, le public ignore en général que ces salariés subissent des retenues obligatoires pour la constitution de cette retraite.

La retenue de 10 % opérée sur les retraites et l'abrogation de la loi du 14 avril 1924 ont provoqué de noires misères et même des suicides ; cette retenue s'exerce sans abattement à la base, elle frappe les plus fortunés comme les plus humbles, suivant le désir de certains et on peut dire qu'elle représente une de ces exactions qui provoquent les soulèvements de la conscience et constituent un ferment de révolution.

Stabilité dans l'emploi

Cette stabilité n'est que relative, l'Etat se réservant d'opérer des congédiements par suppressions d'emplois. Les fonctionnaires sont sujets à être déplacés pour divers motifs service, avancement, discipline. Les conditions d'avancement sont très différentes et incertaines ; elles n'ont pas été coordonnées, malgré les nécessités du reclassement des fonctions publiques ; les avancements sont parfois suspendus ou retardés en dépit des règles qui peuvent exister.

« Lire la suite en 2^e page : »

LE CERCLE VICIEUX



A la Mairie

L'ADMINISTRATION. — Enfin, je ne vous comprends pas. Il y a pourtant déjà longtemps que vos camarades de l'Industrie et du Commerce ont été diminués...

L'OUVRIER SYNDIQUÉ. — Evidemment, cette raison doit être suffisante !...

Au Syndicat Patronal

L'UN. — Dites donc, les amis, la Municipalité vient de diminuer les traitements de son personnel.

LES AUTRES. — Ça, c'est une affaire ! On va pouvoir en faire autant !...

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Le XII^e Congrès annuel de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans le dernier numéro de « La Voix des Travailleurs », c'est le dimanche 27 avril, à Saint-Brieuc, que notre Union Régionale tiendra son 12^e Congrès annuel.

Notre ami Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., a bien voulu accepter la présidence de cette manifestation qui, cette année encore, doit être un succès pour le Syndicalisme Chrétien.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons à montrer que notre mouvement syndical est bien vivant ; qu'il a sa place bien marquée dans le monde du travail et que nos gouvernants n'ont pas le droit de

le dédaigner, ainsi qu'ils aiment à le faire trop souvent.

Depuis trop longtemps on nous considère comme un groupement négligeable tout en s'inspirant, ce qui est le comble, de nos idées et en adoptant nos principes et nos suggestions.

Cette situation doit prendre fin et c'est à nous, syndiqués de la C. F. T. C., qu'il appartient d'agir pour qu'il en soit autrement.

Ce sera le mot d'ordre de notre Congrès, ce qui ne nous empêchera pas, bien entendu, de continuer l'étude continue des problèmes de la situation des travailleurs en face de la crise économique.

Nous donnerons, dans le prochain numéro de « La Voix des Travailleurs » le programme du Congrès et une circulaire particulière fera connaître aux syndiqués différents détails d'organisation.

Comme les années précédentes, la veille du Congrès se tiendra la réunion du Conseil de l'U. R., à laquelle tous les syndiqués doivent obligatoirement se faire représenter. Ce tous nos amis en prennent donc bonne note et que tous soient présents au rendez-vous, à Saint-Brieuc, le samedi 26 et le dimanche 27 avril 1935.

La situation des Fonctionnaires (Suite de la 1^{re} page)

Le régime des retraites, qui faisait l'objet de la loi du 14 avril 1924, a été modifié par divers décrets-lois, successivement amendés pour réparer dans une certaine mesure l'injustice du premier. Les articles 85 et 91 de la loi du 14 avril 1924 prévoient la création d'une caisse de retraites gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations ; cette caisse n'existe toujours pas et la création en est reportée, annuellement, dans la loi de finances. L'article 65 de la loi prévoit que les pensions attribuées sont irrévocables ; évidemment, il s'agit des conditions et non pas des taux, puisque la modification de ces taux, à l'instar de ceux des traitements, peut se justifier dans certains cas, tels la baisse ou la hausse du coût de la vie.

Le Parlement est chargé de faire les lois et de les modifier s'il y a lieu, mais en respectant les droits acquis ; il s'agit de la justice sociale et de la morale la plus élémentaire. L'Etat ne devrait pas pouvoir violer les lois existantes, soit par un décret soit par une autre loi ; son rôle est de faire respecter les lois et de défendre la morale publique, les lois sont le paladium de la société.

L'Etat ne peut avoir deux morales, l'une pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur ; il n'est pas qualifié pour exiger le respect des traités si lui-même ne respecte pas les lois.

Heures de travail et travail

Le régime de travail et de travail des fonctionnaires est régi par la loi du 14 avril 1924. L'Etat varie suivant les administrations, les salariés ne devraient pas supporter le poids des racontages qui se font chaque jour près de l'opinion publique.

Les Ministres, les Directeurs, les Chefs de Service devraient être uniquement responsables de tous les abus et les empêcher sous leur responsabilité, les salariés de l'Etat doivent accomplir intégralement et assidûment les heures de travail, l'opinion n'a pas à faire de reproche à l'ensemble des salariés qui n'y peut rien et, dont une partie, fait bénéficier l'Etat d'un surcroît de travail auquel elle n'est pas tenue.

Les serveurs de l'Etat ont la même nature humaine que les autres citoyens, sous prétexte qu'ils servent l'Etat on ne peut exiger d'eux qu'ils soient tous des êtres parfaits, mais en tous cas, les bons serveurs ne doivent pas pâtir pour les mauvais.

Réforme administrative, réorganisation, réduction du nombre des fonctionnaires

Ce qui s'imposerait par-dessus tout, serait de déterminer, dans chaque ministère, dans chaque administration, dans chaque service, les postes et, par conséquent, le nombre de fonctionnaires nécessaires, d'en dresser des tableaux scrupuleusement vérifiés et contrôlés.

Si les fonctionnaires sont reconnus nécessaires, il faut les maintenir et recruter obligatoirement lorsqu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement indispensable. La diminution du nombre des fonctionnaires, — des salariés de l'Etat, s'entend, car le public ne fait pas de différence entre un fonctionnaire, un agent, un employé ou un ouvrier, — ne doit pas se faire par simple démagogie au détriment du Pays, du service et des intéressés. A l'heure actuelle, il existe quantité d'auxiliaires temporaires ou permanents : ouvriers aux écritures, secrétaires comptables, comptables, secrétaires copistes, dont l'existence fait nettement ressortir l'insuffisance du personnel de fonctionnaires, agents et employés permanents ou titulaires.

Dans certaines administrations on embauche encore tous les jours.

Nous croyons que cet exposé permettra à nos amis de se faire une idée exacte quant à la situation d'une grande majorité de fonctionnaires.

A. MANGEOT.

Pour les vieux travailleurs exclus des Assurances sociales

Conformément aux vœux émis par notre Union Régionale lors de son dernier Congrès, à Quimper, en 1934, une grande activité a été déployée, notamment par nos amis de Fougères, en faveur des vieux travailleurs exclus des Assurances Sociales.

Cette campagne, qui s'est poursuivie d'une manière méthodique, a porté ses fruits.

M. Jacquier, Ministre du Travail, vient de faire connaître à M. Julien, président du Groupe de Défense des Exclus des Assurances Sociales, son intention de déposer un projet de loi accordant aux vieillards exclus des Assurances Sociales une allocation annuelle de 360 francs.

C'est un premier résultat qui doit inciter nos vieux camarades à nous faire confiance.

Quant à nous, nous lutterons encore pour obtenir une pension plus raisonnable et mieux en rapport avec leurs nécessités.

Comme on le voit, l'organisation syndicale est utile et est bien certain que, sans elle, rien encore ne serait proposé, à l'U. R., et à la C. F. T. C.

Continuons donc la lutte jusqu'à la victoire.

RENNES La Journée syndicale d'études

Le dimanche 3 février, à la Maison des Œuvres, 25, boulevard de la Liberté, avait lieu une Journée Syndicale d'Etudes.

Cette heureuse initiative, due à M. l'abbé Simonneaux, aumônier diocésain des œuvres sociales ouvrières, remporta un plein succès. Un bel auditoire remplissait en effet la salle des conférences aux unions tenues, décollant ainsi l'intérêt porté par les militants des Syndicats Chrétiens de Rennes.

Dès 10 heures, L. Grimaut, secrétaire de l'U. R., ouvre la première séance et, après les félicitations d'usage, donne la parole à M. l'abbé Vallée, aumônier du Secrétariat Social de Saint-Brieuc, qui traite de l'Action Catholique et de l'Action Syndicale. Après avoir étudié la nécessité d'un programme d'organisation aux fins d'exécution intégrale du travail prévu, le conférencier démontre, avec textes autorisés à l'appui, que l'objet principal de l'Action Catholique est la solution pratique de la question sociale suivant les principes chrétiens » (Encyclique II^e ferme). Par des citations de textes de Léon XIII et Pie X, il prouve que le Syndicat n'est que la charité fraternelle organisée, et que, même en ne faisant que nombre, le Syndicat ferait encore œuvre énorme. Il est dans le rôle de l'Action Catholique de susciter et faire naître les Syndicats. M. l'abbé Vallée termine en définissant ce que doit être et comment réaliser les rapports entre les Syndicats et les autres œuvres catholiques.

De la discussion très intéressante qui suivit, L. Grimaut conclut et remercie l'intéressant conférencier.

Sans désespérer, L. Grimaut traite de l'Union Syndicale Ouvrière. Après avoir donné des raisons motivées de l'incompatibilité patente des doctrines néolibérales et des syndicalismes, il fait ressortir l'excellence de la position syndicale chrétienne. Par la lecture de textes choisis, il démontre sans effort l'efficacité du syndicat chrétien de notre programme syndical en face de démagogues prétentions ne

trouvant d'autres actions pratiques que la violence. Il fait toutefois remarquer qu'il n'est pas impossible d'être d'accord, par la constitution momentanée de « comités d'entente », pour aboutir dans des revendications portant sur des points strictement déterminés et des buts précis à atteindre. En terminant, il encourage à la propagande syndicale chrétienne, forte que nous sommes de l'honnêteté de notre action.

M. l'abbé Simonneaux le remercia et leva la séance après les quelques approbations nécessaires.

L'heure du déjeuner étant déjà sonnée, une dizaine d'auditeurs accompagnèrent les organisateurs et rapporteurs au repas en commun prévu, lequel se termina par des toasts très bien venus et d'autres imprévus, ce qui couronna l'ambiance aimable qui n'avait cessé de régner.

A 14 h. 30, les militants se retrouvèrent au même local pour écouter, sous la présidence de C. Picoux, président de l'U. R., l'exposé de M. l'abbé Simonneaux sur le juste salaire. Dans un exposé fortement étudié, appuyé de nombreux textes pontificaux, le rapporteur démontre que le salaire est fonction des lieux et conditions divers de travail, et ne peut être que difficilement standardisé, ce qui ne veut pas dire qu'il doit donner lieu à des abus. Le travail ne pouvant jamais être considéré comme une marchandise, sa rétribution doit être basée sur l'étude honnête et loyale des besoins sacrés de ceux qui le fournissent. Le conférencier termine en justifiant la définition exacte du juste salaire, et en faisant remarquer avec à-propos que dans « juste salaire », il y a « juste » qui dérive de « justice », principe immuable que l'on retrouve à la base de la doctrine catholique et sociale.

Après une discussion animée, où furent cités des faits plus ou moins typiques, M. l'abbé Simonneaux remercia l'auditoire pour les résultats satisfaisants de cette journée ; et C. Picoux leva la dernière séance en prenant rendez-vous pour la prochaine journée syndicale d'études.

AUDITOR.

La Journée Sociale

Une Journée Sociale c'est, en fait, l'exécution d'une partie du programme social défini par les Encycliques pontificales conditionnant les rapports du Capital et du Travail, puisqu'elle permet l'étude en commun des problèmes intéressant tous les intéressés.

Le dimanche 10 février, sous la présidence de M. l'abbé Simonneaux, après leur reprise par le Secrétariat Social de Rennes, les militants de la Journée Sociale.

L'année dernière, le Secrétariat Social avait sollicité le concours de notre ami Gaston Tessier, Secrétaire de la C. F. T. C. Cette fois, c'est au Président de la Confédération Française des Professions, M. Zamanski, qu'il fut fait appel, montrant par là combien la collaboration des classes était en honneur chez nous et non pas seulement un article de programme.

Avant de relater — très succinctement — cette manifestation, qu'il nous soit permis de regretter qu'un plus grand nombre d'auditeurs n'ait pas cru devoir se déplacer pour assister aux diverses séances, et plus particulièrement à la réunion de clôture de l'après-midi, au cours de laquelle M. Zamanski fit un remarquable discours (et de quelle actualité) sur l'attitude des catholiques en face de l'organisation corporative.

Est-ce le titre de la conférence ou simplement le mauvais temps qui retint les nombreux auditeurs que nous avions espéré voir réunis ce jour-là ? Ne cherchons pas à savoir, et constatons pour le regretter encore, que les catholiques boude trop facilement les réunions de ce genre et qu'un gros travail reste à faire pour leur faire comprendre l'essentiel de cette Encyclique « Quadragesimo Anno », considérée avec juste raison comme la clef de voûte de l'organisation sociale et économique actuelle.

Dès 8 heures le matin, en l'église paroissiale de Saint-Germain, la Journée Sociale ouvrait ses travaux par une messe à laquelle S. Ex. Mgr Mignen, archevêque de Rennes, malgré de multiples et importants devoirs, avait bien voulu apporter ses encouragements et quelques directives indispensables.

Dans son allocution, Son Excellence retraça les grandes lignes de la doctrine sociale de l'Eglise, s'appesantissant volontiers sur les devoirs formels des vrais chrétiens envers les questions sociales.

Le discours de M. Zamanski, sur l'organisation de fait catholique, ne peut donc être vraiment chrétien que celui qui pratique effectivement envers tous ses frères la charité et les actes que lui commande cet amour.

Mgr l'archevêque conclut en demandant aux catholiques présents de faire leur examen de conscience afin de se rendre compte s'ils ont toujours pratiqué cette charité fraternelle, et de prendre la résolution de la maintenir ou de la mieux pratiquer dans l'avenir.

Un banquet amical réunit ensuite dans un salon voisin, les organisateurs et leurs invités, auxquels s'étaient joints des militants et des auditeurs. Des toasts pleins de souvenirs y furent prononcés par MM. Dubois, Zamanski et M. le Vicaire général Gault.

L'après-midi, dans le grand hall du Collège Saint-Vincent, la séance de clôture fut ouverte à 16 heures par M. le bâtonnier Dubois, qui salua en M. le Vicaire général Gault la personne de M. l'Archevêque ; puis retraça la vie du Secrétariat Social depuis ses débuts, en 1908. Ayant complimenté M. le chanoine Loué et M. l'abbé Simonneaux pour l'aide apportée au Secrétariat Social, M. Dubois céda la parole à M. Zamanski pour la conférence prévue sur « l'Action Catholique devant l'Organisation Corporative ».

L'ACTION CATHOLIQUE DEVANT L'ORGANISATION CORPORATIVE

Devant les divergences flagrantes et quasi générales sur la question du Corporatisme, M. Zamanski déclare qu'il revient aux catholiques d'en développer l'exacte définition.

Après la remarque que l'autorité de l'Etat lui confère le droit d'intervention pour remettre dans l'ordre et discipliner les forces économiques, devant la carence égoïste des intéressés et pour l'intérêt général, le conférencier passe en revue les essais actuels de Corporatisme dans le monde, qu'il apprécie ainsi : Italie, corporation éronnée ; Autriche, représentation mais non corporation absolue ; Allemagne, pouvoir central absolu ; seules, l'Amérique et le Portugal, par des représentants professionnels élus, et la Hollande qui vient de voter, sans bruit, une loi instituant des conseils professionnels composés de représentants des Syndicats patronaux et ouvriers, sont vraiment dignes d'attention.

En France, nous ne devons pas laisser passer les résultats heureux de ces diverses expériences. C'est aux catholiques, vrais corporatistes, à profiter de la poussée actuelle des besoins de l'organisation professionnelle pour aider à la véritable construction corporative. La commission mixte permanente, apogée du Syndicalisme chrétien, véritable conseil corporatif, reste l'embryon constructif de la Corporation.

Assurant d'un appui réel dans l'avenir les syndiqués ouvriers chrétiens, les artisans et les ingénieurs catholiques, les dirigeants de notre mouvement ont une conclusion enthousiaste, terminant en déclarant que chacun a pour devoir impérieux d'entrer dans l'organisation professionnelle chrétienne correspondante et de pratiquer toujours la charité évangélique en tout et partout.

De chaleureux applaudissements montrèrent à M. Zamanski qu'il avait été compris et entendu, ce qui permit à M. le chanoine Gault de le remercier en l'assurant d'un résultat certain issu des résolutions prises.

AUDITOR.

LE RETOUR DE LA MERE AU FOYER

Le conférencier stigmatise l'attitude de certains patrons catholiques qui agissent contrairement aux directives sociales de l'Eglise, et qui permettent actuellement le scandale révoltant de la mère à l'usine pour un salaire inférieur à travail équivalent pendant que le père reste à la maison en chômage.

Se référant à l'Encyclique de Pie XI pour définir le salaire suffisant, M. Zamanski rappelle la création des allocations familiales qui amèneraient le salaire initial, mais sont encore insuffisantes, et expose aussi l'amélioration qu'apporterait à la vie familiale le retour du travail à domicile et le travail à mi-temps.

Le conférencier énumère les nombreux groupements ayant émis des vœux sur ces diverses questions, et cite notamment l'assemblée des présidents de Chambres de Commerce, la C. F. P., la C. F. T. C. Il donne lecture également d'un texte à présenter au Parlement par MM. Duval-Arnauld et Lerolle qui permettrait, s'il était adopté, de diminuer l'allocation familiale de la mère salariée au profit de celle accordée à la mère au foyer, si celle-ci est le premier ou le seul soutien de famille.

Les conclusions de M. Zamanski portent sur la nécessité d'organisation de la défense de la mère de famille, et lui attirèrent les remerciements de M. le chanoine Gault, qui leva ensuite la séance.

Un banquet amical réunit ensuite dans un salon voisin, les organisateurs et leurs invités, auxquels s'étaient joints des militants et des auditeurs. Des toasts pleins de souvenirs y furent prononcés par MM. Dubois, Zamanski et M. le Vicaire général Gault.

L'après-midi, dans le grand hall du Collège Saint-Vincent, la séance de clôture fut ouverte à 16 heures par M. le bâtonnier Dubois, qui salua en M. le Vicaire général Gault la personne de M. l'Archevêque ; puis retraça la vie du Secrétariat Social depuis ses débuts, en 1908. Ayant complimenté M. le chanoine Loué et M. l'abbé Simonneaux pour l'aide apportée au Secrétariat Social, M. Dubois céda la parole à M. Zamanski pour la conférence prévue sur « l'Action Catholique devant l'Organisation Corporative ».

L'ACTION CATHOLIQUE DEVANT L'ORGANISATION CORPORATIVE

Devant les divergences flagrantes et quasi générales sur la question du Corporatisme, M. Zamanski déclare qu'il revient aux catholiques d'en développer l'exacte définition.

Après la remarque que l'autorité de l'Etat lui confère le droit d'intervention pour remettre dans l'ordre et discipliner les forces économiques, devant la carence égoïste des intéressés et pour l'intérêt général, le conférencier passe en revue les essais actuels de Corporatisme dans le monde, qu'il apprécie ainsi : Italie, corporation éronnée ; Autriche, représentation mais non corporation absolue ; Allemagne, pouvoir central absolu ; seules, l'Amérique et le Portugal, par des représentants professionnels élus, et la Hollande qui vient de voter, sans bruit, une loi instituant des conseils professionnels composés de représentants des Syndicats patronaux et ouvriers, sont vraiment dignes d'attention.

En France, nous ne devons pas laisser passer les résultats heureux de ces diverses expériences. C'est aux catholiques, vrais corporatistes, à profiter de la poussée actuelle des besoins de l'organisation professionnelle pour aider à la véritable construction corporative. La commission mixte permanente, apogée du Syndicalisme chrétien, véritable conseil corporatif, reste l'embryon constructif de la Corporation.

Assurant d'un appui réel dans l'avenir les syndiqués ouvriers chrétiens, les artisans et les ingénieurs catholiques, les dirigeants de notre mouvement ont une conclusion enthousiaste, terminant en déclarant que chacun a pour devoir impérieux d'entrer dans l'organisation professionnelle chrétienne correspondante et de pratiquer toujours la charité évangélique en tout et partout.

De chaleureux applaudissements montrèrent à M. Zamanski qu'il avait été compris et entendu, ce qui permit à M. le chanoine Gault de le remercier en l'assurant d'un résultat certain issu des résolutions prises.

AUDITOR.

LE RETOUR DE LA MERE AU FOYER

Le conférencier stigmatise l'attitude de certains patrons catholiques qui agissent contrairement aux directives sociales de l'Eglise, et qui permettent actuellement le scandale révoltant de la mère à l'usine pour un salaire inférieur à travail équivalent pendant que le père reste à la maison en chômage.

Se référant à l'Encyclique de Pie XI pour définir le salaire suffisant, M. Zamanski rappelle la création des allocations familiales qui amèneraient le salaire initial, mais sont encore insuffisantes, et expose aussi l'amélioration qu'apporterait à la vie familiale le retour du travail à domicile et le travail à mi-temps.

Le conférencier énumère les nombreux groupements ayant émis des vœux sur ces diverses questions, et cite notamment l'assemblée des présidents de Chambres de Commerce, la C. F. P., la C. F. T. C. Il donne lecture également d'un texte à présenter au Parlement par MM. Duval-Arnauld et Lerolle qui permettrait, s'il était adopté, de diminuer l'allocation familiale de la mère salariée au profit de celle accordée à la mère au foyer, si celle-ci est le premier ou le seul soutien de famille.

Les conclusions de M. Zamanski portent sur la nécessité d'organisation de la défense de la mère de famille, et lui attirèrent les remerciements de M. le chanoine Gault, qui leva ensuite la séance.

voudront désormais payer leurs cotisations d'avance, au début de chaque année, ce qui, entre parenthèses, devrait toujours être la règle.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'aggraver la crise.

Espérons que le bon sens reprenant ses droits, les Employés verront réaliser les améliorations qu'ils réclament, lesquelles sont d'ailleurs, en tous points, conformes à l'intérêt général.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'aggraver la crise.

Espérons que le bon sens reprenant ses droits, les Employés verront réaliser les améliorations qu'ils réclament, lesquelles sont d'ailleurs, en tous points, conformes à l'intérêt général.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'aggraver la crise.

Espérons que le bon sens reprenant ses droits, les Employés verront réaliser les améliorations qu'ils réclament, lesquelles sont d'ailleurs, en tous points, conformes à l'intérêt général.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'aggraver la crise.

Espérons que le bon sens reprenant ses droits, les Employés verront réaliser les améliorations qu'ils réclament, lesquelles sont d'ailleurs, en tous points, conformes à l'intérêt général.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'aggraver la crise.

Espérons que le bon sens reprenant ses droits, les Employés verront réaliser les améliorations qu'ils réclament, lesquelles sont d'ailleurs, en tous points, conformes à l'intérêt général.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'aggraver la crise.

Espérons que le bon sens reprenant ses droits, les Employés verront réaliser les améliorations qu'ils réclament, lesquelles sont d'ailleurs, en tous points, conformes à l'intérêt général.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'aggraver la crise.

Espérons que le bon sens reprenant ses droits, les Employés verront réaliser les améliorations qu'ils réclament, lesquelles sont d'ailleurs, en tous points, conformes à l'intérêt général.

La Commission de Contrôle ne put que reconnaître la régularité de la comptabilité et adresser des félicitations à notre Trésorier, ce que l'Assemblée ratifia avec enthousiasme.

Ces résultats nous ont d'ailleurs permis de remettre le fonctionnement de la Caisse de Solidarité, en doublant les primes de naissance, ainsi que les allocations à nos adhérents présents sous les drapeaux.

Des suggestions furent émises pour la création d'une Caisse de Secours au Décès, ainsi que pour l'établissement d'un Service de Retraites.

Ces questions feront l'objet d'études particulières, le Syndicat ne devant négliger aucun moyen de venir en aide à ses membres et à leurs familles.

Une Caisse de Défense Professionnelle, avec réassurance sur la Caisse Confédérale, fut fondée.

Puis, notre Camarade Pépin, Secrétaire, lut un rapport moral, extrêmement complet, qui recut l'approbation unanime et donna lieu à une discussion fort intéressante.

L'Assemblée Générale, désireuse que des mesures soient prises au plus tôt pour résorber le chômage, indiqua en premier lieu le Retour de la Mère au Foyer, par une bonne éducation familiale aux Jeunes Filles, par le développement de l'enseignement ménager et l'institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Il conviendrait aussi que le Sénat prit sérieusement en considération les projets de lois votés par la Chambre des Députés concernant :

- l'un, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ;
- l'autre, l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Suivant les décisions antérieures de la Fédération Nationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, nous réclamons la réglementation de la Profession d'Employé, le vote d'une loi fixant des minima de salaires, enfin le vote d'un statut légal, attendu depuis si longtemps.

L'Assemblée Générale, demanda enfin de poursuivre la lutte pour l'application intégrale du repos dominical, pour faire cesser les cumuls, et obtenir le maintien des salaires.

Il est inadmissible en effet, qu'on puisse envisager une baisse des salaires, alors que ceux-ci sont trop souvent insuffisants.

Une réduction s'expliquerait d'autant moins, que s'il y a eu baisse du coût de la vie, celle-ci a pu s'opérer sans que les salaires payés y fassent obstacle.

Les Employés ont droit comme tous à une vie normale, et comment ne comprend-on pas qu'en enlevant la puissance d'achat aux consommateurs on ne peut qu'

la seule à préconiser des moyens efficaces pour améliorer leur situation et obtenir notamment : l'augmentation du congé annuel, l'amélioration du régime des facilités de circulation pour les cheminots recrutés depuis 1924, la répartition sur tous les Réseaux des emplois réservés, une meilleure application de la loi sur la journée de 8 heures, etc...

S'engageant à faire la propagande nécessaire pour le développement du syndicalisme chrétien chez les Cheminots.

Et se séparent au cri de : Vive le Syndicat professionnel des Cheminots de Rennes affilié à la C. F. T. C.

Le Conseil a décidé également de se réunir désormais très régulièrement les 2^e et 4^e mardis de chaque mois.

Les intéressés sont invités à en prendre bonne note.

SYNDICATS FEMININS DU GRIFFON

Un touchant témoignage de reconnaissance

Nous vous remercions bien cordialement, du témoignage de gratitude que nos jeunes et aimées, et en si grand nombre — puisque la Chapelle s'est trouvée trop petite — vous avez tenu à apporter à la fondatrice aimée et respectée de notre mouvement, en assistant à la Messe du 10 Février dernier pour le repos de l'âme qui lui est si chère.

Nouvelles de Famille

Nous vous demandons de joindre vos prières aux nôtres pour le repos de l'âme de notre chère compagne Paulette Chevillon, décédée le 16 Février, et nous prions sa famille si éprouvée d'accepter l'expression de nos bien sincères condoléances.

Madame Marquer (Andrée Fourchon) nous a fait part de la mort de son père (20 Février). Nous lui offrons ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères condoléances.

Notre chère compagne Marie Babu, Secrétaire dévouée de notre Syndicat a eu la douleur de perdre son père, le 17 Février.

Nous l'assurons de notre affectueuse sympathie et lui adressons ainsi qu'à sa famille, nos chrétiennes et bien sincères condoléances.

Notre chère compagne Marguerite Gaillard a eu la douleur de perdre sa mère le 22 Février, après une longue et cruelle maladie; Nous l'assurons, ainsi que sa famille si éprouvée, de nos bien sincères condoléances.

MARIAGES Mlle Madeleine Tardivel nous a fait part de son mariage avec M. Georges Thézé, le 2 Mars. Nos meilleurs vœux aux jeunes époux et nos félicitations à leurs familles.

Cotisations Rappelons aux quelques retardataires qui auraient négligé d'échanger leur carte qu'elles ont intérêt à le faire au plus tôt et que la Permanence est ouverte toute la journée.

Cercle d'Etudes Nous vous informons que la prochaine réunion aura lieu 9, Rue du Griffon, le dimanche 24 Mars, à 17 heures.

SYNDICAT DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE

Notre Assemblée générale eut lieu le 17 Février dernier. Quelques-unes d'entre nous, retenues par les besoins du service, s'étaient fait excuser.

Après avoir souhaité la bienvenue à nos nouvelles compagnes, lecture fut faite du compte-rendu moral et financier.

Nous eûmes la satisfaction de constater, qu'au point de vue des effectifs, notre Syndicat est en progression, grâce au bon travail des deux excellentes propagandistes que nous tenons à remercier tout particulièrement.

Après un échange de vue très cordial et la perspective de réunions plus fréquentes, la séance fut levée.

FOUGERES

A la force du poignet

Fougères donne en ce moment un bel exemple à tous les centres industriels plus ou moins atteints par la crise. On sait que cette étiquette de la chaussure a particulièrement souffert depuis trois ans, à la suite d'une grève malheureuse et de la concurrence étrangère.

Où Fougères ne veut pas mourir. Mais que faire quand on est seul et quand les pouvoirs publics, si forts et si puissants, ne peuvent rien faire pour vous ?

C'est en effet ce que répondait le Président du Conseil à la délégation venue à Fougères pour lui exposer la situation angoissante de la place de Fougères. Dans l'état actuel de la législation française, il est difficile d'empêcher complètement l'envahissement du marché intérieur de la chaussure par des importations de chaussures étrangères, et il est pratiquement impossible d'empêcher la fabrication de chaussures en France par des étrangers.

Quand la loi ne fait rien pour vous alors qu'elle devrait faire quelque chose, c'est que la loi est injuste ou incomplète, et il faut la changer ou la compléter. C'est pourquoi Fougères a alerté les Parlementaires d'Ille-et-Vilaine qui sont venus chez nous le 19 février entendre les doléances de tous ceux qui ont intérêt à ce que l'industrie de la chaussure cesse de périliter : patrons, ouvriers, voyageurs, commerçants.

Que sortira-t-il de là ? Pour le moment un Comité est constitué qui va agir auprès des autres centres chaussuriers de France, eux aussi intéressés à ce que soit mis, un frein à la concurrence étrangère. Pour se faire écouter, il faut être fort, et pour être fort il faut être unis. Le branle est donné. Un peu d'espoir va renaitre au cœur de ceux qui désespéraient, qu'on fit jamais quelque chose pour eux.

Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est que l'initiative de ce mouvement est venue de groupements ouvriers. Déjà, il y a plusieurs mois, l'Union Locale des Syndicats Professionnels, le Comité d'Action Sociale, « La Voix des Travailleurs » et le bulletin « Entre nous », avaient amorcé la chose et une première démarche avait été faite auprès de la Municipalité. Démarche sans résultat. Mais l'idée était dans l'air; elle devait être reprise et donner le branle à tout le mouvement actuel.

Ainsi, si quelque chose est fait, si l'industrie de la chaussure ne tombe pas chez nous complètement, si un jour il y a moins de chômage et plus de bien-être, à qui le devra-t-on pour une grande part, sinon à nos organisations ouvrières ?

Et dire qu'il y a encore de nos camarades qui estiment n'avoir pas besoin du Syndicat, qu'ils pourront se tirer d'affaire tout seuls, et que le Syndicat n'a pas besoin d'eux ! Ouvrier, mon ami, la vie industrielle est de plus en plus dure. La classe ouvrière aura-t-elle encore du pain à manger demain ? Peut-être, mais pour cela il faudra qu'elle défende son gagne-pain à la force du poignet. Si elle ne prend pas en mains elle-même la défense de ses intérêts, on ne fera pas grand-chose pour elle. Il faut qu'elle s'organise et que par son exemple elle oblige les autres à en faire autant.

Date à retenir Pour permettre de distancer de quinze en quinze la lecture de nos deux journaux s'intéressant à notre mouvement social et syndical : « La Voix des Travailleurs » et l'« Entre nous », le Conseil de l'Union des Syndicats, d'accord avec le Comité d'Action sociale, a décidé de reculer la cotisation syndicale du deuxième au troisième samedi de chaque mois, à partir du mois d'avril.

Nos camarades syndiqués auront ainsi le loisir de recevoir le petit journal « Entre nous », si vivant et si documenté, en venant payer leurs cotisations.

Donc mois de mars rien de changé, mais pour le mois d'avril les cotisations se feront le troisième samedi, le 20.

Bonne nouvelle Nous sommes heureux d'annoncer à nos camarades qu'il reste encore des livres relatant la vie de notre cher disparu, M. l'abbé Briel, en vente au Syndicat.

Ces livres très bien écrits et écrits par son ami M. l'abbé Crublet, préfacés par S. Ex. Mgr Petit de Julleville, évêque de Dijon, font revivre dans des détails choisis la vie de notre cher Abbé, et aideront à mieux encore si possible, conserver sa mémoire.

Tous ceux qui le désireront pourront se le procurer à la Permanence au prix de cinq francs (5 francs).

Réunion de l'Hôtel de Ville L'AFFAIRE BATA

Tous se souviennent de la venue d'un délégué des usines théoslovaques à Fougères, accompagné d'un représentant officiel du Ministère du Travail, venant à Fougères pour embaucher les jeunes ouvriers chômeurs pour Hellocourt en Moselle, ceci sans garantie de salaires et de rapatriement en cas de non satisfaction dans

le travail à accomplir. Tous se souviennent aussi de la protestation unanime produite par toute la population fougéroise pour de tels procédés, aggravés par la mise en demeure du ministre du Travail de sanctionner le refus de subventions la Caisse Municipale de chômage si celle-ci ne radiât pas de cette caisse les chômeurs qui avaient refusé de se laisser embrigader dans la firme désignée.

Tous savent aussi, et il faut le redire, la grande activité déployée par M. Rebuffe, maire de Fougères, pour empêcher les sanctions de se produire et la bonne tenue de son action contre la firme BATA, concurrente des usines de la place de Fougères et des centres respectueux des lois sociales et des salaires. Mais, nous n'oublions pas non plus la situation angoissante de la place de Fougères. Dans l'état actuel de la législation française, il est difficile d'empêcher complètement l'envahissement du marché intérieur de la chaussure par des importations de chaussures étrangères, et il est pratiquement impossible d'empêcher la fabrication de chaussures en France par des étrangers.

Quand la loi ne fait rien pour vous alors qu'elle devrait faire quelque chose, c'est que la loi est injuste ou incomplète, et il faut la changer ou la compléter. C'est pourquoi Fougères a alerté les Parlementaires d'Ille-et-Vilaine qui sont venus chez nous le 19 février entendre les doléances de tous ceux qui ont intérêt à ce que l'industrie de la chaussure cesse de périliter : patrons, ouvriers, voyageurs, commerçants.

Que sortira-t-il de là ? Pour le moment un Comité est constitué qui va agir auprès des autres centres chaussuriers de France, eux aussi intéressés à ce que soit mis, un frein à la concurrence étrangère. Pour se faire écouter, il faut être fort, et pour être fort il faut être unis. Le branle est donné. Un peu d'espoir va renaitre au cœur de ceux qui désespéraient, qu'on fit jamais quelque chose pour eux.

Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est que l'initiative de ce mouvement est venue de groupements ouvriers. Déjà, il y a plusieurs mois, l'Union Locale des Syndicats Professionnels, le Comité d'Action Sociale, « La Voix des Travailleurs » et le bulletin « Entre nous », avaient amorcé la chose et une première démarche avait été faite auprès de la Municipalité. Démarche sans résultat. Mais l'idée était dans l'air; elle devait être reprise et donner le branle à tout le mouvement actuel.

Ainsi, si quelque chose est fait, si l'industrie de la chaussure ne tombe pas chez nous complètement, si un jour il y a moins de chômage et plus de bien-être, à qui le devra-t-on pour une grande part, sinon à nos organisations ouvrières ?

Et dire qu'il y a encore de nos camarades qui estiment n'avoir pas besoin du Syndicat, qu'ils pourront se tirer d'affaire tout seuls, et que le Syndicat n'a pas besoin d'eux ! Ouvrier, mon ami, la vie industrielle est de plus en plus dure. La classe ouvrière aura-t-elle encore du pain à manger demain ? Peut-être, mais pour cela il faudra qu'elle défende son gagne-pain à la force du poignet. Si elle ne prend pas en mains elle-même la défense de ses intérêts, on ne fera pas grand-chose pour elle. Il faut qu'elle s'organise et que par son exemple elle oblige les autres à en faire autant.

Date à retenir Pour permettre de distancer de quinze en quinze la lecture de nos deux journaux s'intéressant à notre mouvement social et syndical : « La Voix des Travailleurs » et l'« Entre nous », le Conseil de l'Union des Syndicats, d'accord avec le Comité d'Action sociale, a décidé de reculer la cotisation syndicale du deuxième au troisième samedi de chaque mois, à partir du mois d'avril.

Nos camarades syndiqués auront ainsi le loisir de recevoir le petit journal « Entre nous », si vivant et si documenté, en venant payer leurs cotisations.

Donc mois de mars rien de changé, mais pour le mois d'avril les cotisations se feront le troisième samedi, le 20.

Bonne nouvelle Nous sommes heureux d'annoncer à nos camarades qu'il reste encore des livres relatant la vie de notre cher disparu, M. l'abbé Briel, en vente au Syndicat.

Ces livres très bien écrits et écrits par son ami M. l'abbé Crublet, préfacés par S. Ex. Mgr Petit de Julleville, évêque de Dijon, font revivre dans des détails choisis la vie de notre cher Abbé, et aideront à mieux encore si possible, conserver sa mémoire.

Tous ceux qui le désireront pourront se le procurer à la Permanence au prix de cinq francs (5 francs).

Réunion de l'Hôtel de Ville L'AFFAIRE BATA

Tous se souviennent de la venue d'un délégué des usines théoslovaques à Fougères, accompagné d'un représentant officiel du Ministère du Travail, venant à Fougères pour embaucher les jeunes ouvriers chômeurs pour Hellocourt en Moselle, ceci sans garantie de salaires et de rapatriement en cas de non satisfaction dans

le travail à accomplir. Tous se souviennent aussi de la protestation unanime produite par toute la population fougéroise pour de tels procédés, aggravés par la mise en demeure du ministre du Travail de sanctionner le refus de subventions la Caisse Municipale de chômage si celle-ci ne radiât pas de cette caisse les chômeurs qui avaient refusé de se laisser embrigader dans la firme désignée.

Tous savent aussi, et il faut le redire, la grande activité déployée par M. Rebuffe, maire de Fougères, pour empêcher les sanctions de se produire et la bonne tenue de son action contre la firme BATA, concurrente des usines de la place de Fougères et des centres respectueux des lois sociales et des salaires. Mais, nous n'oublions pas non plus la situation angoissante de la place de Fougères. Dans l'état actuel de la législation française, il est difficile d'empêcher complètement l'envahissement du marché intérieur de la chaussure par des importations de chaussures étrangères, et il est pratiquement impossible d'empêcher la fabrication de chaussures en France par des étrangers.

Quand la loi ne fait rien pour vous alors qu'elle devrait faire quelque chose, c'est que la loi est injuste ou incomplète, et il faut la changer ou la compléter. C'est pourquoi Fougères a alerté les Parlementaires d'Ille-et-Vilaine qui sont venus chez nous le 19 février entendre les doléances de tous ceux qui ont intérêt à ce que l'industrie de la chaussure cesse de périliter : patrons, ouvriers, voyageurs, commerçants.

Que sortira-t-il de là ? Pour le moment un Comité est constitué qui va agir auprès des autres centres chaussuriers de France, eux aussi intéressés à ce que soit mis, un frein à la concurrence étrangère. Pour se faire écouter, il faut être fort, et pour être fort il faut être unis. Le branle est donné. Un peu d'espoir va renaitre au cœur de ceux qui désespéraient, qu'on fit jamais quelque chose pour eux.

Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est que l'initiative de ce mouvement est venue de groupements ouvriers. Déjà, il y a plusieurs mois, l'Union Locale des Syndicats Professionnels, le Comité d'Action Sociale, « La Voix des Travailleurs » et le bulletin « Entre nous », avaient amorcé la chose et une première démarche avait été faite auprès de la Municipalité. Démarche sans résultat. Mais l'idée était dans l'air; elle devait être reprise et donner le branle à tout le mouvement actuel.

Ainsi, si quelque chose est fait, si l'industrie de la chaussure ne tombe pas chez nous complètement, si un jour il y a moins de chômage et plus de bien-être, à qui le devra-t-on pour une grande part, sinon à nos organisations ouvrières ?

Et dire qu'il y a encore de nos camarades qui estiment n'avoir pas besoin du Syndicat, qu'ils pourront se tirer d'affaire tout seuls, et que le Syndicat n'a pas besoin d'eux ! Ouvrier, mon ami, la vie industrielle est de plus en plus dure. La classe ouvrière aura-t-elle encore du pain à manger demain ? Peut-être, mais pour cela il faudra qu'elle défende son gagne-pain à la force du poignet. Si elle ne prend pas en mains elle-même la défense de ses intérêts, on ne fera pas grand-chose pour elle. Il faut qu'elle s'organise et que par son exemple elle oblige les autres à en faire autant.

Date à retenir Pour permettre de distancer de quinze en quinze la lecture de nos deux journaux s'intéressant à notre mouvement social et syndical : « La Voix des Travailleurs » et l'« Entre nous », le Conseil de l'Union des Syndicats, d'accord avec le Comité d'Action sociale, a décidé de reculer la cotisation syndicale du deuxième au troisième samedi de chaque mois, à partir du mois d'avril.

Nos camarades syndiqués auront ainsi le loisir de recevoir le petit journal « Entre nous », si vivant et si documenté, en venant payer leurs cotisations.

Donc mois de mars rien de changé, mais pour le mois d'avril les cotisations se feront le troisième samedi, le 20.

Bonne nouvelle Nous sommes heureux d'annoncer à nos camarades qu'il reste encore des livres relatant la vie de notre cher disparu, M. l'abbé Briel, en vente au Syndicat.

Ces livres très bien écrits et écrits par son ami M. l'abbé Crublet, préfacés par S. Ex. Mgr Petit de Julleville, évêque de Dijon, font revivre dans des détails choisis la vie de notre cher Abbé, et aideront à mieux encore si possible, conserver sa mémoire.

Tous ceux qui le désireront pourront se le procurer à la Permanence au prix de cinq francs (5 francs).

Réunion de l'Hôtel de Ville L'AFFAIRE BATA

Tous se souviennent de la venue d'un délégué des usines théoslovaques à Fougères, accompagné d'un représentant officiel du Ministère du Travail, venant à Fougères pour embaucher les jeunes ouvriers chômeurs pour Hellocourt en Moselle, ceci sans garantie de salaires et de rapatriement en cas de non satisfaction dans

les syndiqués, dont un certain nombre peut devenir des artisans.

En un mot bonne réunion. Moyen excellent de formation sociale et syndicale.

Au Conseil des Prud'hommes

M. Macé, président de notre Union Locale vient à nouveau d'être élu président du Conseil des Prud'hommes.

Nous sommes heureux de constater que ses pairs ont su apprécier la valeur et l'équité de notre président. Qu'il trouve à nouveau dans ces lignes nos cordiales félicitations.

LANDERNEAU

La plupart des syndiqués de Landerneau s'étaient donné rendez-vous le dimanche 17 février pour recevoir le camarade Grimault, secrétaire régional, de passage dans notre région.

Tous furent vivement intéressés par l'exposé que leur fit notre ami sur l'action entreprise par la Fédération des Cheminots de France et l'Union du Réseau Etat contre les décrets-lois visant les salaires, les retraites et la coordination du rail et de la route.

L'auditoire applaudit également à tout ce qui a été fait par l'organisation syndicale pour faire aboutir les revendications d'ordre général et particulières.

On parla aussi du prochain Congrès des Cheminots du Réseau Etat qui se tiendra à Caen, le 7 avril, et auquel le Syndicat de Landerneau se fera représenter.

Plusieurs questions d'ordre local furent ensuite examinées. Des décisions furent prises.

Nous tiendrons nos amis au courant de la suite qui y sera donnée. Le Secrétaire.

SAINT-POL DE LEON

Nous avons eu le plaisir de nous entretenir pendant quelques instants, le dimanche 17 février, avec notre secrétaire régional, de passage à Saint-Pol de Léon.

Tous les camarades n'ayant pu être prévenus, une autre réunion fut envisagée pour le mois d'avril.

Des convocations individuelles seront adressées en temps utile aux intéressés.

BREST SYNDICAT DES EMPLOYES

Notre Syndicat a répondu à l'invitation de M. le Sénateur-Maire nous demandant d'assister à une réunion ayant pour objet de connaître les motifs des dérogations éventuelles aux repos hebdomadaires.

Notre camarade René fut mandaté pour faire entendre notre point de vue sur cette importante question.

Voici les grandes lignes de son intervention, qui ne manqua pas de faire impression sur l'assemblée : « Nous sommes opposés au principe de toute dérogation au repos dominical dans le commerce de détail.

« Parce que nous estimons que le seul repos hebdomadaire véritable est celui qui permet, au patron comme à l'employé, d'être libre en même temps que les autres membres de sa famille ;

comme de vulgaires machines. Devant cet assaut contre les lois sociales si péniblement acquises, resteront-ils muets, amorphes ? Nous ne voulons pas le croire ; ils viendront nombreux grossir les rangs de ceux qui, sans faire trop de bruit, travaillent avec ténacité, non seulement au maintien des conditions actuelles de travail, mais encore et surtout à leur amélioration.

Employés, factrices de magasins, venez nous voir au siège des Syndicats professionnels, 11, rue Traversière, le 20 février.

A L'ARSENAL Après la grève

Plus d'un mois s'est écoulé depuis la grève d'une heure décidée dans les Arsenaux sur un mot d'ordre de la C. G. T. Il n'est cependant pas trop tard de se livrer à des considérations sur ce mouvement qui a été sur le point d'avoir à Brest des conséquences graves.

Il semble, en effet, que toutes les précautions n'ont pas été prises pour la situation dans laquelle ils se trouveraient du fait de l'application trop stricte du règlement dans certains services. Des demandes de précisions élémentaires auraient pu éviter les fâcheux incidents qui se sont déroulés dans le courant de la journée.

Nous devons reconnaître que, dans un but évident d'apaisement, M. Piétri, ministre de la Marine, a su faire le geste de bienveillance qui s'imposait, geste que le Syndicat Professionnel avait d'ailleurs été le premier à demander à M. Piétri, par l'entremise de M. Paul Simon, député du Finistère. M. Paul Simon regu par le Ministre de la Marine put exposer entièrement le point de vue de notre Syndicat.

Le mouvement de grève du 1^{er} février n'est plus qu'un souvenir. Nous savons cependant que les organisations cégétistes, par une circulaire confidentielle, auraient revendiqué par avance toutes les responsabilités de la grève. Parce que cette grève était strictement professionnelle, par un communiqué à la Presse, nous avions demandé à nos adhérents, à nos sympathisants de suivre le mot d'ordre de grève.

A Brest, la grande majorité des ouvriers ne rentra à l'Arsenal que vers 8 heures 20, marquant ainsi sa protestation.

Et maintenant, quels sont les résultats de cette journée ? Nous n'en voyons pas ; notre sentiment, qui semble partager la majorité des ouvriers, est que cette grève a été faite trop tard ; il fallait la faire quinze jours plus tôt, en même temps que l'ont faite les ouvriers de Cherbourg, que c'est après la grève de Cherbourg que la réduction de 4 % fut ramenée à 4 %.

La C. G. T., qui a voulu prendre la responsabilité du mouvement, a dû renoncer à cette position, car elle avait perdu de ses positions, à en juger par son échec de Cherbourg où on enrôla 400 chômeurs seulement, alors que le Comité d'unité d'action avait réuni sur son mot d'ordre 80 % du personnel ouvrier.

Le succès obtenu à Brest et dans d'autres établissements fut dû, en partie, à la présence de nos camarades.

Notre Syndicat a répondu à l'invitation de M. le Sénateur-Maire nous demandant d'assister à une réunion ayant pour objet de connaître les motifs des dérogations éventuelles aux repos hebdomadaires.

Notre camarade René fut mandaté pour faire entendre notre point de vue sur cette importante question.

Voici les grandes lignes de son intervention, qui ne manqua pas de faire impression sur l'assemblée : « Nous sommes opposés au principe de toute dérogation au repos dominical dans le commerce de détail.

« Parce que nous estimons que le seul repos hebdomadaire véritable est celui qui permet, au patron comme à l'employé, d'être libre en même temps que les autres membres de sa famille ;

« Qu'il n'y a de notre part aucune hostilité à l'égard des patrons, mais que nous estimons que l'ouverture des magasins le dimanche n'augmenterait pas d'un centime le volume annuel des affaires ; qu'à Brest, où la majorité des consommateurs se compose de fonctionnaires et d'ouvriers de l'Arsenal, où les patrons accordent, en cas de besoin, l'autorisation de sortir pour faire un achat pressant, tout le monde peut acheter en semaine ce dont il a besoin ;

« Qu'enfin l'obligation de payer une journée supplémentaire, en plus du repos compensateur aux employés qui seraient éventuellement privés trois fois par an du repos dominical constituerait, pour les patrons une charge nouvelle qui ne correspondrait à aucun avantage ».

Ces déclarations furent confirmées ensuite par lettre adressée à M. le Sénateur-Maire. Que notre ami Piénel veuille bien recevoir nos sincères remerciements pour son intelligente intervention.

bonne partie, à l'attitude de nos organisations. Nous ne sommes pas des briseurs de grève, nous. Mais disons-le dès maintenant, si l'occasion se présente à nouveau, il faudra rechercher entre toutes les organisations ouvrières un terrain d'entente pour une unité d'action. Nous n'avons pas à obéir à un mot d'ordre.

LORIENT Union Départementale du Morbihan

Le 3 février a eu lieu à Lorient, la réunion trimestrielle de l'Union Départementale du Morbihan Pontivy et Lorient étaient représentées à la réunion. Le Syndicat des Cheminots d'Auray s'était fait excuser.

Nous avions le plaisir de voir parmi nous des Cheminots de Lorient et prochainement nous espérons voir un nouveau syndicat se joindre à notre Union.

Les rapports faits par les centres représentés montrèrent que les Syndicats du Morbihan sont bien en vie. Vannes malgré quelques petits incidents, espère avoir bientôt son Union Locale. Pontivy a des soucis... pécuniaires, mais conserve tout de même son courage.

Lorient a formé son association Interprofessionnelle groupant tous les travailleurs qui ne sont pas en assez grand nombre pour former un syndicat. L'Union Locale a créé une caisse de secours qui vient en aide à ses adhérents en cas de chômage (3 francs par jour) en cas de maladie (2 fr. 50). Une indemnité est accordée en cas de mariage, de naissance et de décès.

Les dirigeants des Sections Lorientaises de Jocistes assistaient à cette réunion pour voir de quelle manière devait se faire la campagne actuelle contre le chômage des jeunes. Les Syndicats et les Jocistes s'entendent pour coller le plus grand nombre possible d'affiches et faire signer les listes.

Après le repas pris en commun au local des Syndicats, au cours d'une nouvelle réunion, on discute de la propagande et des moyens à employer. La propagande par la presse régionale et catholique, distribution de tracts et enfin la propagande personnelle parmi les collègues de travail, semblent les meilleurs moyens de propagande.

On procéda ensuite à l'élection du Bureau : Président, M. Le Moigne de Lorient ; Vice-Présidents MM. Le Henaff, de Pontivy; Schambourg, de Vannes et Le Buhé, d'Auray; Secrétaire, Mlle Le Tendre.

La prochaine réunion est fixée au Dimanche 6 mai, à Pontivy.

Mariages

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de Mademoiselle Jacqueline Guégan, du Syndicat Féminin d'Employés, avec M. A. Debézy, ouvrier de l'Arsenal.

Nous apprenons les fiançailles de M. Guy Queriel, Secrétaire-adjoint de l'Union Locale avec Mlle Marguerite Le Teuff, de Pontivy. Nos bien sincères félicitations.

Le Coin des Assurances Sociales

Assurance Vieillesse L'ECHANGE DU 1^{er} JUILLET 1935

Dans notre dernier numéro, nous avons indiqué les principales conditions à remplir pour les assurés qui peuvent prétendre au bénéfice d'une rente vieillesse.

Nous croyons devoir rappeler que tout assuré âgé de 60 ans au moins au 1^{er} juillet 1935, et qui a effectué des versements pour la vieillesse pendant une période de 5 années (en l'occurrence depuis le 1^{er} juillet 1930) aura droit à une pension vieillesse, quels que soient le montant et la régularité de ses versements.

Ce n'est que pour bénéficier du minimum garanti par la loi (600 fr. par an) que des conditions rigoureuses — rappelées dans notre numéro de février — sont imposées.

Toutefois, le Gouvernement venant de déposer un projet de loi en vue d'assouplir et d'améliorer les règles fixées jusqu'ici pour obtenir ce minimum, nous préférons attendre le vote de ce projet pour renseigner utilement les assurés. Disserter à perte de vue sur les avantages et les inconvénients résultant de l'application des textes actuellement en vigueur doit rester le fait des techniciens ; car, pour notre part, nous pensons que mettre les assurés au courant de toutes ces difficultés risquerait de les induire en erreur et, pour le moins, de les décourager.

HABILLEMENTS HENRI ESDERS DE PARIS HOMMES -- JEUNES GENS -- ENFANTS 8, rue Edith-Cavel, 8 RENNES REMISE DE 5 % AUX SYNDIQUES

SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX Adhérez à la Société Coopérative de Consommation L'ETOILE FOUGERAISE Vous trouverez ses rayons les mieux assortis en : Epicerie, Confiserie, Vins et Spiritueux, Charbons, Chaussons et Galoches, Parfumerie, Papeterie, Vaisselle, Contellerie, Maroquinerie, Mercerie, Lingerie, Bonneterie, Tissus et Nouveautés, Jouets, etc... Tous Travaux de Confection sur Mesure Atelier de Couture au Magasin MAGASINS DE VENTE A FOUGERES : Rue Rallier, rue Platerie, rue des Feuilleries, rue des Orfèvres, boulevard Edmond-Roussin

Graines de Semences Sélectionnées Articles de Pêche Fil de Pêche pour Ouvrages de Dames Maison L. AUDREN, SUCC. A. HUON 13, Rue de Siam, 13. — BREST (Téléphone 5-35) ECHANTILLON DE FIL DE PÊCHE SUR DEMANDE

Grands Magasins de Nouveautés Maison de confiance - Fond. en 1810 A JACQUES CARTIER Maison Mahé-Guilbert 3, rue Porcon 2, 4, 6, rue Vieille-Boucherie SAINT-MALO Téléph. 2.42 Choix considérable à tous les Rayons Voir nos prix avant tout achat Succursale à SAINT-COLOMB Réduction de 5 % aux Syndiqués

BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région : NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

Dans nos Familles

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Michel Legault, 4^e enfant de notre camarade Joseph Legault, du Syndicat des Employés de Nantes.
Jacques Piquet, neuvième enfant de notre camarade Jean Piquet, du même Syndicat.

Jean Chauve, quatrième enfant de notre camarade Constant Chauve, président de l'Union Locale de Saint-Nazaire.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Mlle Marie Moriceau, du Syndicat des Ouvrières de Nantes, avec M. Jean Jamoneau (4 mars).

Yves Coquelin, du Syndicat des Employés de Saumur, avec Mlle Jeanne Fournier, de Doué-la-Fontaine.

S. Répùllès, du Syndicat des Ardouiers de Trélazay, avec Mlle A. Coadic.

Jean-Baptiste Armao, du Syndicat du Bâtiment de Nantes, avec Mlle Christiane Gerlot (19 mars).
Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Ricordeau, beau-fils de Mme Ricordeau, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

Mme Coquet, grand-mère de Mlle Barbarit, du Syndicat des Employées de Nantes.

Mme veuve Carado, grand-mère de notre camarade Marc Carado, du Syndicat de Nantes P. O.

Mme Barateau, mère de Mlle Barateau, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Notre XII^e Congrès, à Poitiers

Nous confirmons que le XII^e Congrès de notre Union Régionale aura lieu cette année à Poitiers, les 30 et 31 mars.

Ce Congrès doit marquer un nouveau et sérieux pas en avant de nos Syndicats du Poitou. Et ceci surtout après les événements de l'année dernière qui n'ont pas manqué de jeter le discrédit sur la C. G. T. et autres mouvements qui se targuent d'être uniquement professionnels, mais qui s'avèrent de plus en plus infodés à certains partis politiques.

Notre Congrès de Poitiers sera notamment le point de départ d'une recrudescence de notre activité au cœur du Poitou, activité d'allure nouvelle et appelée à dominer définitivement tous ceux que gêne l'existence des Syndicats Chrétiens.

Le haut patronage et la présence de S. E. Mgr Mezun, Evêque de Poitiers, et la présence de notre cher Secrétaire Général de la C. F. T. C., Gaston Tessier, confirment encore l'importance que nous attachons à ce Congrès.

C'est dire combien nous tenons à ce que tous nos Syndicats — ou tout au moins toutes les localités où nous avons des Syndicats, — soient représentés à cette manifestation. Aussi, au cas où des circonstances exceptionnelles ne le permettraient pas, ne pas oublier d'adresser les pouvoirs habituels au Secrétaire de l'U. R.

L'ordre du jour du Congrès est, à quelques détails près, celui que notre Journal de Février a publié. D'ailleurs, dans quelques jours, nous adresserons des programmes imprimés et des affiches à nos divers Syndicats.

Ils ont déjà reçu un petit questionnaire, auquel nous les prions de répondre, et que nous leur demandons instamment de nous retourner avec leur pouvoir (de façon que nos amis de Poitiers qui se donnent beaucoup de mal pour nous organiser un Congrès digne des précédents, ne soient pas surmés à la dernière minute) pour le mardi 28 mars, dernier délai.

Le Président de l'U. R.,
Paul FOULON.

A VENDRE

MACHINE A TRICOTER
« LA LABORIEUSE »
rectiligne, jauge 7
S'adresser à Mlle MICHAUD,
La Bénate (Loire-Inférieure)

LOIRE-INFÉRIEURE

SYNDICAT SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Notre prochaine Assemblée Générale

Elle aura lieu le jeudi 21 mars. A l'ordre du jour :

Nouvelles admissions. — Situation financière. — La question des Retraités, par Constant Guérin, de La Meilleraye. — Les Assurances Sociales, par Pierre Frémy, directeur de la Caisse Familiale. — Lecture et commentaires de la correspondance reçue des parlementaires, en réponse aux vœux que nous leur avons transmis en faveur des Secrétaires de Mairie, par le Président Louis Dagobert. — Questions diverses. — Déjeuner en commun.

Si les questions ne sont pas épuisées le matin, la réunion continuera après le déjeuner.

Prière de venir nombreux et d'apporter de nouveaux camarades. Il y va de l'intérêt même de la profession et de chacun en particulier.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS

La première assemblée générale de l'année a eu lieu le 3 février. Après avoir étudié les avantages et les inconvénients de la nouvelle loi du 18 décembre 1934 sur le repos dominical, ratifiée l'adhésion à la Caisse Confédérale de Défense Professionnelle créée par la C.F.T.C., entendu un rapport du trésorier-adjoint énumérant toutes les nouvelles charges financières du Syndicat vis-à-vis de l'Union Nantaise, de l'Union Régionale, de la Caisse Confédérale, de la Caisse Naissance-Mariage-Décès, du journal syndical, l'assemblée décide, à la majorité, qu'il y a lieu d'augmenter la cotisation syndicale de 0 fr. 50 par mois.

Afin de permettre aux syndiqués qui ne peuvent venir à la Permanence de payer plus régulièrement leur cotisation, une organisation de collecteurs de quartier sera établie ; les syndiqués qui désireront payer à leur domicile, soit annuellement, soit semestriellement, soit trimestriellement ou même mensuellement, devront en informer le Syndicat, et des camarades dévoués, qui ont bien voulu donner leurs noms, se chargeront de faire le nécessaire aux époques indiquées.

Les vœux suivants sont ensuite votés à l'unanimité :

1^o Que la loi de 8 heures soit appliquée au commerce de l'alimentation;

2^o Que toutes les dérogations soient supprimées dans le commerce; que si, par extraordinaire, des heures supplémentaires étaient imposées aux employés par des circonstances exceptionnelles, ces heures supplémentaires soient majorées de 33 % et compensées par un repos d'égal durée;

3^o Que toutes les administrations et entreprises, tant publiques que privées, qui emploient actuellement des retraités, soient pignés en demeure de leur verser ces retraités au minimum de la catégorie dans laquelle ils sont employés;

4^o Que des mesures soient prises pour que l'apprentissage soit réellement effectif et ne soit pas une occasion de se procurer des manœuvres ou courants à bon marché;

5^o Qu'il y ait pour toutes les maisons de commerce, et notamment pour celles de l'alimentation, un repos hebdomadaire effectif et que ce

repos soit obligatoirement le dimanche;

6^o Que les dérogations au repos dominical prévues à l'article 44 du Code de Travail, récemment modifié, soient compensées par un repos donné un autre jour qu'un jour férié; et que tous les jours fériés soient obligatoirement chômés, sans donner droit à récupération.

Une causerie très documentée, sur « Les Employés et la Crise Économique », par le camarade Le Cars, membre du Conseil Syndical, suivie d'un échange de vues très animé sur ce sujet, termina l'assemblée générale.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

Le Secrétaire,
ROUJOUX.

SYNDICAT DU PERSONNEL DE LA S. N. E.

Au cours de l'une des entretentes que notre Syndicat a eues avec la Direction de la Société Nantaise d'Électricité, nous avons déposé et commenté la lettre suivante :

Nantes, le 26 février 1935.

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de vous exposer que nous ne pouvons accepter la baisse de salaires que le Conseil d'Administration de votre Société a envisagée, et dont vous nous avez entretenus.

Nous ne voulons pas retentir la promesse que personnellement vous nous avez faite, il y a quelques semaines, que cette année nous n'aurions pas de diminution de salaires. Nous vous avons certainement cru autorisé à parler ainsi, mais d'autres ont pu, en effet, changer d'avis.

C'est donc au Conseil d'Administration que nous nous adressons pour lui faire connaître que nous ne pouvons accepter la baisse de salaires que vous nous proposez, et que nous ne pouvons accepter la baisse de salaires que vous nous proposez, et que nous ne pouvons accepter la baisse de salaires que vous nous proposez.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

Il est à remarquer tout d'abord que l'indice officiel du coût de la vie pour Nantes est nettement faussé par la variation qui se produit et dont il ne tient pas compte dans les pourcentages attribués à l'importance des différents articles qui le constituent.

SYNDICAT DU BATIMENT

REUNION DU 24 MARS

La prochaine réunion du Syndicat aura lieu le dimanche 24 mars, à 9 heures. Nous comptons sur tout le monde, et en particulier sur ceux qui n'ont pas l'habitude de se déranger.

Pensez, qu'il y a de vos camarades qui passent tout le temps que leur travail leur laisse, à s'occuper de vos intérêts. Il serait temps que vous montriez, à votre tour, que vous vous intéressez à votre Syndicat, et que vous aidiez, non seulement de votre cotisation, mais encore par l'encouragement de votre présence, ceux qui défendent les maigres avantages dont nous jouissons encore.

D'ailleurs tout le monde ne paie pas non plus régulièrement sa cotisation. Comment voulez-vous que votre trésorier puisse courir aux quatre coins de la ville chercher les cotisations en retard ? Allons, comprenez, et en venant à notre Assemblée générale du 24 mars, mettez-vous une bonne fois en règle.

Compris ? Merci, les gars, et comptez toujours sur notre dévouement.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

Le Secrétaire :
P. CHAUVIN.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

syndicat, et qui ont confié leurs intérêts à une Amicale qui ne fait qu'un avec l'Administration.

Merci, messieurs. Vous nous avez donné la belle leçon de syndicalisme. Nous saurons en profiter. Et maintenant, au travail. Maintenant? Eh bien! nos pauvres camarades du commerce et de l'industrie vont avoir le plus grand mal à se défendre contre une nouvelle baisse de salaires qui s'inscrira de la note...

Maintenant? Le pouvoir d'achat des consommateurs va encore diminuer et la crise s'accroîtra. Est-ce là ce que vous avez voulu? Maintenant? Les socialistes, qui ont eu le beau rôle par votre faute, vont... mais nous ne voulons pas faire de politique.

Je suis d'ailleurs personnellement vacciné contre ce mal. Et vous avez, hier soir, renforcé mon immunisation. A. BELLEVAIRE.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Permanence le mardi de 7 à 8 h.

Dubar victime d'un accident

Notre Conseil Syndical se fait l'interprète de tous pour dire à notre cher camarade Dubar combien nous avons été affectés en apprenant le pénible et douloureux accident qui le tient actuellement, et pour plusieurs semaines, sur un lit d'hôpital (Hôtel-Dieu, salle 11).

Heureusement les visites ne lui ont pas manqué et ne lui manqueront pas, tellement « Marius » a la sympathie de tous ceux qu'il approche.

Nous formons des vœux pour sa prompte guérison, et pour qu'il reprenne au plus vite sa place parmi nous.

Pour le Conseil Syndical,
MOYON.

SYNDICATS FEMININS

8, rue de Bel-Air, NANTES

Notre promenade annuelle

Cette année, pour satisfaire les nombreuses demandes qui nous ont été faites, nous organisons un voyage à Solesmes, pour le dimanche 26 mai.

Cette année, pour satisfaire les nombreuses demandes qui nous ont été faites, nous organisons un voyage à Solesmes, pour le dimanche 26 mai.

Nous envisageons les parcours suivants:

A aller : Nantes, Candé, Vern, Lion-d'Angers, Champigné, Miré, St-Denis d'Anjou, Sablé et Solesmes. Au retour : Solesmes, Sablé, Saint-Denis d'Anjou, Miré, Champigné, Feneu, Avrillé, Angers, Saint-Georges-s/-Loire, Champtocé, Champtocéaux, Oudon, Nantes.

Le prix est fixé à 37 francs.

SYNDICAT DES OUVRIERES DE LA NOUVEAUTE

Le 17 février 1935, le Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté donnait une séance récréative avec le concours des « Hermines », au profit de sa caisse de chômage, soumise à un dur épreuve tous ces temps.

Un magnifique programme, brillamment exécuté réjouit l'assistance. Les futures « Hermines » furent délicieuses dans leur saynète : « VIVE LA DANSE » ; elles surent charmer leur auditoire par leur grâce et leur talent.

« Comme les Lys », le magnifique drame vendéen d'une si haute portée morale, arracha les larmes du public ; et les applaudissements prouvèrent à nos jeunes artistes qu'elles avaient su encore une fois, être à la hauteur de leur rôle.

La farce du « CUVIER », très goûtée, fit pour sa part, rire aux larmes. « L'ANGLAISE MALADE », connut les honneurs du rappel.

Notons aussi les artistes qui, au cours de la séance, nous charmèrent de leurs chants merveilleux. Il ne faut pas oublier non plus les machinistes, car si leur rôle est très obscur, il n'est pas moins très utile, et nous ne saurions trop les remercier de la grande aide qu'ils nous apportent.

Une course de notes fut organisée. L'équipe de nos jeunes fut très goûtée, dont il fut récompensé par de chaleureux applaudissements, surtout pour l'excellente recette de la soupe aux cailloux.

Notre tombola eut beaucoup de succès ainsi que les programmes si finement décorés.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont répondu à notre appel et sont venues nombreuses à notre séance ; à tous ceux et celles qui nous ont aidés dans l'organisation nous disons un chaleureux merci.

Gaby SEGUIN.



INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL

Suivant les conseils de notre Fédération, à la suite de la parution de cette trop fameuse circulaire ministérielle du 7 janvier annonçant une réduction sur nos salaires de 4,50 % à compter du 16 janvier, nous avons adressé à M. le Ministre de la Marine, par l'intermédiaire de notre Direction, une lettre contenant entre autres notre protestation « contre tous les abus et fraudes fiscales dont nous demandons une vigoureuse répression » ; le rappel de la « promesse de M. le Ministre qu'il ne serait pas touché à nos gains journaliers » ; et la réflexion suivante :

« L'ouvrier ne doit-il pas avoir un salaire honnête pour le faire vivre lui et les siens, car de tels salaires ne peuvent assurer un standard de vie normal et permettant à la femme de rester au foyer et d'élever dignement ses enfants ».

Le 10 janvier nous recevions avis de notre Fédération de former un Comité d'entente avec les organisations des autres tendances.

Voici les bases de ce que devait être le Comité :

1° Ce n'est pas un conflit local : il est d'ordre National, l'action doit être menée par les Fédérations de Métier ;

2° Sur le terrain local, l'entente doit prescrire que le conflit restera uniquement sur le terrain professionnel et que seront écartées impitoyablement toute question d'ordre politique ou religieux, sujet de désaccord.

Pour ne blesser personne, au cours des différentes manifestations, pas de chants ni d'emblèmes.

Au cours d'une réunion eue à l'initiative de notre camarade Boullery, délégué de notre Comité, fut la parole et exposés nos positions. A l'issue de cette assemblée générale, nos camarades, d'accord avec ceux du Syndicat Confédéré, s'entretenirent courtoisement de l'organisation de la manifestation contre la réduction de nos traitements.

Sur l'avis de l'un des nôtres, il fut décidé que le Syndicat des Retraités prendrait part à nos protestations.

Dans les jours qui suivirent, bien obligamment le Secrétaire confédéré nous communiqua les circulaires de sa Fédération qui nous apportait pour ainsi dire la confirmation des démarches entreprises par nos Fédérations auprès des différents Ministères.

Donc le 1^{er} février fut le jour désigné pour protester contre la réduction de nos salaires ; une sortie eut lieu à 4 h. 30. Les syndiqués se groupèrent derrière les pancartes dominant un aperçu succulent de nos desiderata. Les deux Bureaux des groupements ouvriers étaient assemblés.

Nous avons regretté que quelques ténors aient, malgré les brèves, entonné quelques couplets hors de saison.

Avant de se séparer, place de la Mairie à La Montagne, les représentants des organisations présentes prirent la parole et firent voter un ordre du jour qui fut singulièrement, par la suite, abrégé dans la presse.

Et maintenant, allons-nous penser que tout va rentrer dans l'ordre et rester là avec nos 4 % ? Nous devons continuer nos protestations. Nous devons sans cesse nous préoccuper de cette question, en réparant au cours de nos réunions et principalement à notre prochain Congrès Fédéral.

Avant de terminer, nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidés, se sont dévoués tout particulièrement pour notre groupement. Ayons confiance les uns dans les autres et nous arriverons bien à faire comprendre autour de nous le but véritable du Syndicalisme Chrétien.

E. NICOLAS.

« Vouloir édifier la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un délire »

P.-E. FLANDIN.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Trésorier adjoint : G. Godard.

Archiviste : A. Morisson.

Conseillers du Bureau : P. Buord, A. Alis, H. Drouet.

Formation du Bureau syndical à compter du 1^{er} Février 1935

Président : E. Nicolas.

Secrétaire (questions ouvrières) : E. Boullery.

Secrétaire (de propagande) : A. Masson.

Trésorier : R. Le Gall.

Le Secrétaire met au courant des projets de l'Union Locale.

Une réunion de propagande a eu lieu à Guérande le 17 février. Le compte-rendu en paraît d'autre part dans « La Voix des Travailleurs ».

Prochaine réunion : mercredi 13 mars, à 19 h. 15.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Note du trésorier

Nous remercions beaucoup les nombreux camarades qui ont répondu avec empressement à notre appel en se mettant à jour de leurs cotisations.

Il en reste encore quelques uns qui ne l'ont pas fait ; ils sont priés de se mettre à jour avant la fin du trimestre afin que les comptes soient bien en règle.

Les camarades qui vont partir au régiment sont également priés de nous communiquer leur nouvelle adresse, afin que nous leur fassions le service gratuit du journal et que nous puissions leur envoyer en temps voulu l'indemnité du soldat.

R. A.

SYNDICATS FEMININS

Convocations

Réunion mensuelle, Cercle d'études le dimanche 17 mars, au siège social, 25, place Marceau, à Saint-Nazaire, à 13 h. 30 précises : Suite du commentaire de l'encyclique « Rerum Novarum ».

Réunion syndicale le 24 mars, à 9 h. 3, au siège social, 25, place Marceau, à Saint-Nazaire : compte-rendu de l'activité syndicale pendant le trimestre.

Nous espérons que, les unes et les autres, vous ferez un effort pour assister sinon aux deux réunions, au moins à l'une d'entre elles, suivant les possibilités.

C'est en prenant contact avec vos compagnes de travail que vous vous entraînerez pour la propagande syndicale, que vous serez tenues au courant des emplois vacants, etc.

Venir à la réunion est aussi une excellente occasion, pour les retardataires, de se mettre en règle pour la cotisation.

A toutes nos adresses un pressant appel et nous disons : « Bienôt, les syndiquées de la région se réuniront en une seule et même séance. Les E. reanu... »

Groupe des Jeunes

Jeunes syndiquées, depuis plusieurs mois déjà nous désirons faire revivre la section des jeunes : le fait est accompli, et d'ores et déjà nous accueillons avec joie les jeunes qui veulent bien se joindre au petit groupe de début.

Comme celui qui fut fondé en 1929 et resta trop longtemps endormi, nous prenons pour patronne Sainte-Bernadette ; nous conservons la devise si bien choisie : « Face au devoir, toujours sourire ». Le sourire est si bien l'appanage de la jeunesse.

Il nous fallait un nom, nous avons adopté celui très symbolique d'Alouettes. Comme l'alouette, nous saurons nous élever très haut, chanter pour égarer nos réunions de travail, qui auront lieu une fois par mois, le jeudi soir. Ces soirées amicales et joyeuses ne nous feront point oublier que nous devons travailler à notre formation de bonnes syndiquées (militantes même pour quelques-unes). Un cercle d'études spécial pour nous, le premier dimanche du mois, le matin à 9 heures, nous réunira toutes encore.

Nous avons encore beaucoup d'autres projets : aider nos aînées à préparer les comptes pour la kermesse, donner notre talent dans les saynètes exécutées à ces petites fêtes, etc., etc.

Mais pour que nos espérances se réalisent pleinement, nous avons besoin du concours de toutes. Donc à bientôt, mes jeunes sœurs de travail. Venez au Syndicat et par là même au groupe des jeunes.

Une « Alouette ».

CHATELLERAULT

Une importante réunion

Décalant d'une journée leur réunion de cercle d'études mensuel, les Syndicats chrétiens masculins de Châtellerault ont profité du passage en notre ville de M. Foulon, de Nantes, Président de l'Union Régionale de l'Ouest, pour tenir le mercredi 7 février, une assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils avaient convié les Syndicats féminins.

THOUARS

CHEZ LES CHEMINOTS

Assemblée Générale

Notre Assemblée a eu lieu le 30 janvier, Salle du Patronage.

Dans son rapport moral, le Secrétaire exposa toute l'activité exercée par le Syndicat pendant l'année 1934, tant au point de vue de la vie générale du Syndicat qu'au point de vue revendications.

Le Trésorier donna ensuite lecture du rapport financier et ces deux rapports furent approuvés à l'unanimité.

On donna ensuite lecture des diverses circulaires de l'Union Etée et de l'Union Régionale, et l'on procéda à l'élection des membres du Bureau, qui est composé comme suit pour l'année 1935 :

Président d'honneur : M. Delage Julien.

Président : Jouanneau.

Vice-Président : Moreau Roger.

Secrétaire : Pillot.

Secrétaire adjoint : Olivier (Bressuire).

Trésorier : Renault.

Trésorier adjoint : Sivial.

Receveurs : Beccavin (voie) ; Jouanneau, Moreau et Briand (traction) ; Sécher et Chouteau (exploitation) ; Roux (Bressuire).

Archiviste : Charrier Jean.

NOTA. — Nous demandons aux camarades de prendre bonne note des noms des receveurs et de s'adresser à eux sans retard pour le paiement des cotisations. Le Secrétaire.

ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE

BERTHE & MARIA

ECOLE PRATIQUE DE COIFFURE, 11, Rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130.82)
Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, en ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.
5 % d'escompte aux Syndiquées sur présentation de leur carte en règle

POITIERS UNION LOCALE

Le 31 mars se tiendra à Poitiers le XII^e Congrès de l'U. R. des Syndicats de l'Ouest.

L'Union Locale travaille activement à la mise au point de cette importante manifestation à laquelle sont invités, non seulement les syndiqués, mais aussi les sympathisants. Chaque syndiqué recevra une circulaire lui indiquant le programme.

Dés maintenant, que tous et toutes en parlent dans leurs milieux différents, afin que la journée du 31 mars soit un succès pour nos chers syndiqués.

SYNDICATS FEMININS

Cercle d'études du 28 Février

« L'apostolat dans la profession », tel était le sujet à traiter par notre charmante vice-présidente, Mlle Baudouin a développé ce sujet avec brio sans négliger quelques petites pointes qui déchaînèrent un joyeux rire dans tout l'auditoire.

Mlle Baudouin nous expliqua d'abord que nous ne sommes pas ici pour vivre en égoïstes, sans nous occuper des autres, mais qu'étant chrétiennes, nous avons des devoirs à l'égard de nos Associations, il dit toute sa joie de se trouver au milieu de nous. Et pendant une heure il nous tint sous le charme de sa conversation, développant le programme du Syndicalisme Chrétien, la base et les formes d'action, son but social, et sa nécessité à l'heure présente, puis il donna quelques utiles précisions sur l'application de la loi des Assurances Sociales et celle des Allocations familiales. A près avoir répondu à diverses questions avec une heureuse précision qui prouve une documentation parfaite, il termina, fort applaudi, en invitant chacun à faire un effort pour assister au prochain congrès régional qui se tiendra à Poitiers les 30 et 31 mars.

Et c'est sous le signe de la plus franche camaraderie que se termina cette agréable et utile soirée, qui marque une nouvelle étape dans l'essor de nos Syndicats chrétiens de Châtellerault.

Le Secrétaire de l'Association Interprofessionnelle.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Un Conseiller Municipal peut-il être secrétaire de Mairie ?

Oui, si l'impléit les fonctions gratifiées.

Non, s'il est « agent salarié » de la commune.

La loi du 5 avril 1884, art. 33, § 10, en déclarant inéligibles au conseil municipal dans le ressort où ils exercent leurs fonctions les « agents salariés de la commune » n'interdit pas à un conseiller municipal en exercice de remplir les fonctions de secrétaire de mairie ; ce qu'il peut très régulièrement faire à condition de le faire gratuitement (C. d'Etat 7 avril 1875, 20 mai 1881, 8 février 1899), mais s'oppose à ce qu'il perçoive le traitement attaché aux dites fonctions.

Cependant, il arrive que cette disposition soit méconnue, et alors se pose une autre question :

Un receveur municipal peut-il régulièrement payer un mandat établi pour payer le traitement du secrétaire de mairie et conseiller municipal ?

En droit, la régularité de ce paiement n'est pas douteuse. Dès lors qu'un mandat régulièrement ordonné par le maire a été payé pour un service fait sur

Il est regrettable d'avoir encore à parler des cotisations, mais il faut encore y revenir une dernière fois. D'ailleurs, les réponses aux questions posées dans le précédent numéro m'y obligent. En effet, les trésoriers mis en cause pour savoir s'ils n'étaient pas un peu responsables des retards apportés au paiement des cotisations ne sont pas satisfaits de cette insinuation. Ils prétendent — avec raison d'ailleurs — que d'aller taper les syndiqués ce n'est

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

MESSAGERIES DE L'OUEST
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Felérian
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Palmboeuf et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Palmboeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

Pour votre **CAFE**
servez-vous du
COF'S

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^e, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres, Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

ETIENNE FLOUZY
MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxeux Soldes Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^l : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc.
Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques de toutes les meilleures Marques
- TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS -

PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

BROUETTES EN TOUS GENRES PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : **FOULON Paul**

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 130.53

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCESSEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Épargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANCOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITÉ
LUMIERE - FORCE - SONNERIES - TELEPHONES - T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle. - Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourniss^r d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Caucault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleures - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, ampoules, etc., etc.
113.33

RIPOCHE & C^e
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc.
Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques de toutes les meilleures Marques
- TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS -

PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
11 Agences et Bureaux en Bretagne
1^{er} opérat. de Banque et de Bourse

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : **FOULON Paul**

bien, et d'un bout à l'autre. Ainsi tout est pour le mieux.

Le Recrutement
Et maintenant, le recrutement ? Quand on en parle, chacun de dire qu'il n'y a rien à faire, c'est la crise. Voilà qui est dit. Mais, justement, pendant la crise, il y a beaucoup à faire, et sinon du recrutement, au moins de l'entraide. Et quand un syndiqué qui a du travail, apprend qu'une petite « bricole », comme on dit, est à faire quelque part, il pourrait en aviser le syndicat et viendrait ainsi en aide à de moins heureux que lui. La chose a déjà été faite en plusieurs circonstances, et je remercie ici tout particulièrement, au nom des syndiqués qui en ont bénéficié, le contremaître qui a embauché, pour quelques jours, trois ou quatre chômeurs syndiqués.

SI-LAURENT-S/SEVRE

Du Travail pour nos chômeurs
Les dirigeants de notre Syndicat, pour venir en aide à leurs camarades en chômage, ont pu, d'accord avec le dévoué maire de la commune, M. Rautureau, établir un plan de travail permettant, à l'heure actuelle, d'occuper une trentaine d'ouvriers en chômage total ou partiel, le vendredi et le samedi. Nos camarades travaillent ainsi à une route de près d'un kilomètre et ont, de la sorte, du travail assuré pour plusieurs mois. Une fois encore, le Syndicat aura rendu service à ses adhérents.

ANGERS

Récompense méritée
C'est avec plaisir que nous signalons que le dimanche 3 mars, à 10 heures, deux vieilles ouvrières du textile ont vu leur longue carrière récompensée. En effet, Mme Cornuaille, ouvrière bonnetrière, syndiquée de la première heure, et Mme veuve Hamau, ouvrière aux usines Bessonneau ont reçu, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, un prix du Conseil des prud'hommes destiné à récompenser les vieux ouvriers. Quelles reçoivent ici nos félicitations et que leur exemple encourage les jeunes d'aujourd'hui.

Conférence mensuelle

Tous et toutes, êtes invités à assister à la conférence intersyndicale qui aura lieu le vendredi 15 mars, 10, rue du Vollier, et dont le but est l'étude de questions qui nous intéressent au premier plan. Vous pouvez vous même le constater par le sujet qui a été traité depuis plusieurs réunions et qui n'est pas épuisé. L'étude sur le salaire.

GROUPEMENT PROFESSIONNEL HORTICOLE

Réunion du 5 Février
La réunion commence à 20 h. 30, sous la présidence de R. Haurillon et en présence du R. P. Clair, qui a été sollicité pour nous faire une conférence et a bien voulu nous faire l'honneur et le plaisir d'être des nôtres ce soir là. Celui-ci, après une causerie professionnelle très documentée de notre camarade Manguor sur la culture du camélia, va nous entretenir de la production et de ses différents facteurs. La production, dit-il, c'est l'exploitation des richesses naturelles dans le but de satisfaire les besoins naturels de l'homme. Elle comprend deux éléments ou facteurs essentiels : le Capital et le Travail. Le Capital, c'est toute richesse de quelque sorte que ce soit qui est en réserve et peut être exploitée. On distingue le capital terre ou richesses naturelles, le capital instrument ou matériel et le capital argent ; ce dernier est sou-

vent pris à tort dans l'esprit populaire comme l'unique forme du capital. Par quelques exemples, le P. Clair nous montre ce qu'on peut entendre par capital : une ferme, une forêt, une mine, un appareil de photo, une machine-outil, de même qu'une liasse de billets ou de titres ; une vie humaine est aussi un capital.

Le travail est aussi indispensable à la production que le capital. Selon l'expression du P. Clair, c'est en quelque sorte l'élément fécondant qui vient tirer le capital inerte de sa stérilité pour le faire produire. On peut comprendre comme travail toute activité ordonnée dans le but de l'exploitation des capitaux et de la production. On peut distinguer deux ordres de travaux : le travail intellectuel et le travail corporel ou manuel. Les deux ordres de travaux sont nécessaires pour que les deux ordres soient féconds, ils sont étroitement liés ou même combinés.

Le R. P. Clair termine en nous donnant quelques exemples de la stérilité du capital sans le travail et du travail sans capital ; ainsi une mine de charbon, qui est un capital, n'empêchera personne de mourir de froid si elle n'est pas exploitée par le travail ; mais, même si on veut exploiter cette mine, si l'on manque du capital argent et du capital matériel nécessaire, on ne sera pas plus avancé. La collaboration constante du capital et du travail est donc indispensable à la production. Pour terminer cette soirée instructive et agréable, le R. P. Clair nous avait préparé une séance de cinéma avec un film sur les arbres fruitiers, film très bon conçu et qui nous intéressa tous. Ensuite, à la demande de jeunes et des sportifs, nous vîmes défiler devant nous des sœurs réputées, dans leurs plus audacieuses poses. Le Président leva la séance à 22 heures 30.

SYNDICATS FEMININS

Réunion des Employées de Commerce
Le dimanche 10 février, nous réunissions à nouveau les employées de magasins. Cette fois, ce fut l'élément jeune, en grande partie, qui répondit à l'appel. Mme Patarin en profita pour le éclairer sur la question syndicale. Elle leur rappela que les avantages dont elles jouissent : loi de 8 heures, repos dominical, ont été obtenus par ceux qui ont travaillé, étudié pour chercher à améliorer le sort des travailleuses.

SAUMUR

Un succès pour nos syndicats
MARQUONS LE POINT
Nous avons eu le plaisir et l'honneur de voir triompher notre camarade Auguste Dalaine, que nous avions désigné comme candidat à l'élection du délégué des Syndicats ouvriers à l'Office des Habitations à Bon Marché de Saumur. C'est un point de gagné, et nous l'enregistrons avec plaisir. Non pas que le poste soit d'une importance extraordinaire, mais nous entrons ainsi dans un des rouages administratifs de notre cité, et cela n'est pas à négliger, car nous étions considérés de ce côté comme parents pauvres et regardés comme tels.

avec beaucoup d'indifférence, sinon avec hostilité.

Mais, où cette élection devient pour nos Syndicats Chrétiens un succès, c'est que nous déléguons très prestement le délégué cégétiste qui tenait la place depuis sa fondation. Marquons donc le point, mais ne nous arrêtons pas là ! Que ce succès, au contraire, soit pour nous le point de départ d'une action toujours plus intense.

N'oublions pas que, d'ici quelques mois, auront lieu les élections prud'homales, et là aussi nous devons connaître le succès. Ce succès nous le remporterons si nous avons la foi du vrai syndicaliste chrétien qui n'a buté que sur le fait qu'il existe le syndicat chrétien. Ce dernier doit être représenté dans les organisations officielles et professionnelles, parce que sa doctrine, forte des enseignements des Encycliques, est capable d'apporter dans le chaos de la crise le minimum de lumière qui permette à notre société moderne, désorganisée à la fois et par le libéralisme économique exagéré et par le despotisme rigoureux des grosses puissances financières, de sortir du marasme dont souffrent des milliers de travailleurs.

Un peu de cran donc. Que chacun, dans sa sphère, se fasse le propagandiste acharné des Syndicats Chrétiens, et prépare ainsi pour nous les élections prud'homales. A cette condition seulement le succès couronnera nos efforts. Que chaque syndiqué se pénétre bien de cette vérité que chaque fois qu'il perd l'occasion de travailler pour son Syndicat, il travaille pour ses adversaires et, par conséquent, contre ses intérêts. Hardi donc ! et à l'ouvrage, pour le triomphe du syndicalisme chrétien à Saumur.

Séance récréative

Dimanche 6 avril, à 20 h. 30, et dimanche 7 avril, à 15 h. 30, salle Carnot, on jouera : « LA TROUÉE »
drame social en 4 actes de Maurice Guérin, et « Castagnol s'amuse », comédie en un acte de Gauthier. Prix des places : 4 et 3 francs. Demi-tarif pour les membres de nos Syndicats.

TRELAZE

SYNDICAT DES ARDOISIERS
Dans le numéro de la « Voix des Travailleurs » du mois dernier, un article intitulé « Les Ardoisiers défendent leurs salaires », vous donnait l'attitude de votre syndicat en face de la réduction des salaires. Encore une fois, nous avons eu l'occasion d'apprécier l'attitude fière et courageuse de notre jeune organisation, car seule elle apporta dans ses réponses aux notes patrones, des suggestions susceptibles de modifier un régime immédiat à la situation de l'industrie et des ouvriers. La meilleure preuve que notre action a été comprise, et justement appréciée : ce sont les nombreuses adhésions reçues depuis la fin de janvier. Continuons donc, camarades, faisons notre devoir, tout notre devoir, et la classe ouvrière saura et aura compris où sont ses véritables défenseurs. JEAN-PIERRE.

CHOLET

L'abondance des matières ne nous permet pas de passer la fort intéressante causerie que Mlle Coutant a faite à l'assemblée générale de Janvier, et le temps nous a manqué pour la résumer. Nous nous proposons de la passer, petit à petit, au cours des mois suivants.

Bibliographie

A LA MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris (8^e)
VIENT DE PARAITRE :
ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE PRIVES LEUR SURVEILLANCE (Lois, décrets, circulaires, arrêtés parus jusqu'au 15 avril 1934). par Auguste RIVER, doyen de la Faculté Catholique de Droit de Lyon. In-12, 132 pages, prix : 5 francs ; port, 0 fr. 45.
L'ARREBRE AUX PIECES D'OR par Charles Dodeman. — Roman « Bijou », 232 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.
LA BRUNE SIBYLLE, par Marie Barrère-Affre. — Roman « Bijou », format 18 x 10, 208 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.
Le Roman « Bijou », format 18 x 10, 212 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFLECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anclés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !
LE BOULET BARRÉ
EXTREMITES

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, ST-NAZAIRE
SES MEUBLES SA TAPISSERIE
BONS PRIX SA LIBRERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue de la République, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Pour tous vos ACHATS et VENTE
D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos de/ins publicitaires/ adressez-vous/ à
Charles Flomuaik
Affiches/ dépliant/ - etc.....

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes
LIT DE MILIEU
LISEUSE dessus marbre
SOMMIER, MATLAS pure laine.
Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer à partir de 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
à demander sur DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ DECRE